

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 52.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 26 DECEMBRE 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Profil et portraits, par Arbois.—La famille royale, par A. Gélinas.—Le marquis de Horne, par A. Gélinas.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Un poète canadien apprécié en France.—Interrogatoire de Passavanti, l'assassin du roi d'Italie.—Avant 1760, par Benjamin Sulte.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Meillon (suite).—La bande rouge, par P. du Boisgobey (suite).—Nos gravures : L'attentat contre le roi d'Italie. La jeune année : Les étrennes de bébé. La Trappe et les trapnistes.—Choses et autres.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : Le Dr J.-B. Meilleur. LL.D.; La jeune année : Les étrennes de bébé; La Trappe et les trapnistes : L'attentat contre le roi d'Italie.

PROFILS ET PORTRAITS

AVIS AU LECTEUR

Ceci n'est pas une préface. Inutile de fuir. C'est une simple révérence au lecteur. Je vais le recevoir sur le seuil, et, après l'avoir salué poliment, je le conduis à la place qu'il veut bien accepter pour assister au défilé de mes *Profil et Portraits*.

Profil, il y en aura plus que de portraits; car ce n'est pas un Panthéon que j'élève de mes mains ambitieuses, mais une simple galerie où je suspendrai les images diverses de ceux qui, en parlement, sur les hustings, au palais, dans la presse, dans les cercles littéraires, se sont fait une sorte de figure.

Il y a déjà énormément de gens fameux parmi nous, fameux par le talent qu'ils ont, et plus souvent encore par le talent qu'on leur prête. En ouvrant un journal, il est rare qu'on ne tombe pas sur le nom d'un orateur qu'on appelle éloquent, ou d'un médecin qu'on donne comme infailible. Les puits de science sont si nombreux sur la route aujourd'hui que, pour peu qu'on marche le nez en l'air et sans y regarder, on court risque d'y choir. Etre sorti de chez soi pour prendre l'air ou vaquer à ses affaires, et se retrouver tout à coup au fond d'un homme célèbre, c'est

une émotion que l'on ne pourrait s'accorder tous les jours sans y user sa vie promptement.

Un guide à travers les groupes divers de nos célébrités, un indicateur sûr qui désigne les grandes, les moyennes et les petites, est donc devenu nécessaire. Il faut mettre aux mains du public un fil conducteur à l'aide duquel il puisse se retrouver dans ce dédale glorieux. Les contemporains n'ont pas toujours la vue nette et le sentiment exact des proportions. On les a vus souvent confondre les statues avec les bustes, et mettre sur piédestal des statuettes...

Mais ceci tourne à la préface, ennui mortel, et je m'arrête.

SIR JOHN

Chaque homme qui sort un peu de l'ordinaire a, flottant au-dessus de lui, un idéal que, dans ses heures propices, il touche du front, et dont il s'éloigne à tire-d'ailes dans ses heures mauvaises. Le sculpteur Wood a saisi l'idéal de Sir John, et en a fixé l'expression dans le très-beau buste qu'il a fait de lui. Ce buste est charmant. La finesse du modèle y est rendue à merveille avec des nuances idéales que les ombres de la réalité voilent parfois. Cette tête vit, pense, raille. C'est celle d'un très-fin personnage ou d'un très-grand acteur.

Acteur, Sir John l'est à coup sûr. Gracieux de sa personne, lesté d'allure comme de parole, il joue ses discours autant qu'il les prononce; il les joue de la voix, de la tête et du geste. Les inflexions qu'il donne à sa voix réveillent sa verve qui dort; sa tête s'échauffe; et la main toujours en mouvement semble relancer le trait que ses lèvres ont laissé tomber et en doubler la force ou l'ironie. C'est de lui surtout qu'on peut dire souvent, qu'en commençant il se bat les flancs, mais il les bat rarement en vain. La verve éclate, le feu pétille, l'adversaire est roussi.

C'est dans la réplique qu'excelle Sir John, c'est dans la riposte qu'il brille surtout. Ses exposés sont parfois languissants, son entrée en matière tâtonnante. Mais, lorsqu'il est piqué au jeu et qu'il a une provocation à relever, il se retrouve lui-même tout entier, et sa fine et mordante parole entrant dans les chairs comme une lame bien trempée, enlève sûrement le morceau. Il a trop d'esprit et de connaissance des hommes, cependant, pour être cruel: ses exécutions sont toujours plaisantes; elles font sourire les victimes elles-mêmes, pour peu qu'elles aient l'humeur facile.

Après le prodigieux succès qu'il vient de remporter aux élections, on ne saurait dire que Sir John ne connaît pas le terrain populaire. Il le connaît même très-bien. Il a monté avec grande habileté la machine qui a fait sauter le ministère Mackenzie. Du premier jour, il a vu ce qu'un tacticien pouvait tirer de la protection, et il a adossé son armée à ce rempart, de telle façon qu'il a été impossible aux libéraux de la tourner. En bon général qui ne néglige aucune chance, il ne s'est pas borné à assurer ainsi ses positions: il a profité de tous les avantages particuliers que pouvait lui offrir chaque province, et il s'est emparé à l'avance des passes et des défilés.

Cependant, nonobstant ce grand coup de fortune, il est incontestable que le véritable terrain de Sir John, le théâtre de ses

plus brillants exploits, c'est le Parlement. Il connaît son Parlement comme chacun de nous connaît son bureau. Il en a la clé et toutes les petites clés. Aussitôt qu'arrive un nouveau Parlement, il le toise, le jauge, le mesure, et sait bientôt ce qu'il en peut tirer. Il en étudie la physionomie et en fait l'analyse. Il ne tarde pas à connaître quels sont, parmi les nouveaux venus, ceux qu'il aura toujours pour adversaires, ceux dont, à l'occasion, il pourra se servir, ceux, enfin, qui finiront par tomber sous son joug. Il s'y connaît en hommes, mais surtout en députés. Il ne confond pas le fer avec l'acier; encore moins l'or pur avec le plomb vil. Il pourrait, après une première session, marquer d'une croix rouge ceux qui ne seront jamais à lui, et d'une croix bleue ceux qui lui appartiendront tôt ou tard. Ce n'est pas qu'il soit sorcier, mais il est expert en choses parlementaires. Il connaît l'étoffe dont chacun est fait, et juge à quel point on la peut assouplir pour qu'elle habille gracieusement un souple courtisan, ou on la peut faire tenir roide pour qu'elle recouvre une statue grite ou romaine.

Les hommes remarquables, comme les bons vins, gagnent en vieillissant. Si le père Thiers avait quitté la scène à la soixantaine, le monde eût ignoré que c'est le plus étonnant Français que, depuis Napoléon, la France ait produit. Papa Dufaure vient de porter à la tribune française ses 80 ans avec une ardeur nouvelle, dans sa lutte oratoire avec M. de Fourtou. Le sort réservait aussi à Sir John un brillant regain. On ne saurait mettre en doute que sa dernière campagne électorale ne soit la plus brillante de sa carrière. Elle a du coup égalé, sinon surpassé, ses plus heureux exploits parlementaires. Séduire un Parlement n'est rien comparé à conquérir tout un peuple. On ne l'en croyait pas capable, et ses grâces paraissaient être de celles qui font plus d'effet sur le parquet de la Chambre que devant le peuple. Sa vieillisse s'est couronnée de ce nouveau laurier; et, après avoir courtoisé la brune et la blonde, il a enlevé tout un peuple.

Combien durera cette lune de miel? cela n'est pas facile à dire. Cela dépendra, disent les uns, de la fidélité du ravisseur à tenir ses engagements. Cela dépendra, disent les autres, de la constance de la brune et de la blonde. Peu importe! cet enlèvement populaire, qui a étonné les plus avisés, n'en restera pas moins une des surprises de notre temps, et le couronnement étincelant d'une heureuse carrière.

ARBOIS.

LA FAMILLE ROYALE

La question la plus actuelle, présentement, à Ottawa et dans toute la Puissance, c'est celle de la nouvelle cour de Rideau-Hall. Les quelques détails qui suivent, et qui ont trait aux augustes gouvernants du Canada et à la famille royale, intéressent peut-être nos lecteurs.

Son Altesse Royale la princesse Louise est d'origine allemande, par son père et par sa mère. Elle est fille du prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha et de la reine Victoria, dont le nom de famille est Brunswick-Hanovre. Elle a peu de sang anglais, écossais ou normand, comme on a dû le voir par sa généalogie, qui est celle des princes d'Angleterre.

La maison régnante, dont la reine est la dernière représentante, est celle de Brunswick, qui fut appelée au trône d'Angleterre lors de la chute des Stuarts. La reine règne en vertu du droit de succession, comme héritière directe et légitime de Guillaume le Conquérant. C'est toujours la même dynastie, bien que les noms aient changé plusieurs fois. La loi salique n'a jamais existé dans la monarchie anglaise. Cinq familles différentes, héritières successives du roi Guillaume, ont gouverné la Grande-Bretagne depuis l'an 1066, date de la conquête normande et de la fin de l'Heptarchie. Les trois premières étaient françaises; l'une, celle de Guillaume, normande; la seconde, celle des Plantagenets, angevine; la troisième, celle des Tudors, bretonne. Les Stuarts, Écossais, héritèrent des Tudors, comme les Tudors avaient hérité des Plantagenets, et les Plantagenets des Normands, par les femmes. Les Brunswick, Allemands, succédèrent aux Stuarts de la même façon. C'est ainsi que cette dynastie, presque aussi ancienne que celle des Capétiens, a survécu à ceux-ci. La reine Victoria aura été la dernière souveraine de la maison de Brunswick. Le prince de Galles, son héritier et futur successeur, est un prince de Saxe-Cobourg, Allemand comme sa mère, du reste. Il inaugure le règne d'une nouvelle famille dans la même dynastie.

C'a été la destinée de l'Angleterre d'être constamment gouvernée par des étrangers.

Le roi Georges Ier, de Brunswick, le fondateur de la maison royale de ce nom, reçut la couronne d'Angleterre après la mort de la reine Anne Stuart, en 1714, comme héritier de sa mère, la princesse Sophie de Bavière, fille elle-même de la princesse Elizabeth, laquelle était sœur de Charles Ier et fille de Jacques Ier. Jacques Ier (Jacques VI, comme roi d'Écosse) premier roi de la famille des Stuarts en Angleterre, hérita du trône, après la mort de la reine Elizabeth, en vertu des droits de sa mère, Marie Stuart, laquelle était nièce d'Henri VII. Henri VII, le chef des Tudors, avait lui-même hérité des Plantagenets par les droits de sa mère.

La princesse Louise descend ainsi, en ligne directe, par les femmes, de Marie Stuart et de Guillaume le Conquérant.

Son auguste père, le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, appartenait à une des grandes familles princières de l'Allemagne.

Cette famille a déjà fourni des rois à la Belgique et au Portugal.

Le roi de Belgique, Léopold II, est le fils de Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, qui, après avoir épousé la princesse Caroline, fille de Georges IV et héritière présomptive d'Angleterre, devint, après la mort de sa femme, le premier roi des Belges, et épousa en secondes noces la princesse Clémentine, fille du roi Louis-Philippe. Léopold Ier était l'oncle du prince Albert, et aussi de la reine Victoria, dont la mère, la duchesse de Kent, était une Saxe-Cobourg.

Un autre prince de Saxe-Cobourg, cousin-germain du roi Léopold, épousa l'héritière du Portugal, la reine Marie de Bragançe, et devint le père du roi actuel, Louis Ier.

Le plus remarquable de tous, le prince Albert, épousa la reine Victoria, et devint père du prince de Galles, le futur roi

d'Angleterre et le frère de la marquise de Lorne.

Il y a lieu d'appliquer à cette maison le mot célèbre : *Tu felix Austria Nube*. Car un autre prince de Saxe-Cobourg est l'époux de la fille et héritière de l'empereur du Brésil, et régnera plus tard sur le seul empire du continent américain, de par les droits de sa femme.

Il y eut une seule infortune dans cette famille, qui semble faire la chasse aux couronnes. On connaît les malheurs de l'impératrice Charlotte de Saxe-Cobourg-Gotha, la veuve de l'infortuné Maximilien et la sœur du roi de Belgique.

A ce propos, il est remarquable que le premier trône sur lequel un membre de cette famille ait pu monter en Amérique, le trône impérial du Mexique, fut changé en coupe-gorge. C'était au centre du continent. Il est aussi remarquable que, présentement, à l'une et à l'autre extrémité du même continent, au Brésil et au Canada, un prince de Saxe-Cobourg est appelé à régner et une princesse de Saxe-Cobourg règne. Le futur héritier du Brésil est le cousin de la princesse Louise, comme aussi de l'impératrice Charlotte.

Les traditions allemandes se conservent, du reste, fort religieusement dans la famille royale d'Angleterre. La reine a huit enfants, dont cinq sont mariés, et un sixième, le prince Arthur, fiancé. Sur ces six, la princesse Louise est la seule qui n'ait pas contracté alliance en pays teuton. Le prince de Galles est le gendre du roi de Danemark; la princesse Victoria est l'épouse du prince impérial d'Allemagne, fils de Guillaume. Le prince Alfred est le gendre du Czar (une famille allemande aussi). La princesse Alice, qui vient de mourir, avait épousé le prince de Hesse. La princesse Hélène est mariée au prince de Sleswig-Holstein, et le prince Arthur est fiancé à une princesse danoise.

La princesse Louise seule a fait exception. Elle a épousé un noble Ecossais de la vieille roche, un Campbell.

Au reste, ce n'est pas seulement en Angleterre que les alliances allemandes sont en vogue, parmi les familles princières. En France même, on a vu le roi Louis-Philippe marier deux de ses fils et trois de ses filles à des princesses et des princes allemands; le duc d'Orléans, père du comte de Paris, à la princesse Hélène de Mecklembourg; la princesse Clémentine, au roi Léopold de Belgique; la princesse Christine, au prince de Wurtemberg; le duc de Nemours, à la princesse Victoria, de Saxe-Cobourg-Gotha; la princesse Thérèse, au duc de Saxe-Cobourg-Cohari.

A. GELINAS.

LE MARQUIS DE LORNE

Il y a une certaine analogie entre la position du marquis de Lorne, époux d'une princesse du sang royal, et celle où se trouvait le défunt prince Albert, époux de la reine. La princesse Louise a choisi, comme son auguste mère, un mari de condition inférieure à la sienne. Il y a, cependant, cette différence notable, que la reine avait épousé un prince étranger, tandis que Son Altesse Royale a épousé un sujet de Sa Majesté.

On sait les discussions et les malaises qui ont résulté de ces alliances.

Le prince consort, après son mariage avec la reine Victoria, se vit disputer le premier rang. On voulait même le faire passer après tous les principaux nobles anglais, dans les premiers temps. La reine insista énergiquement, et il finit par avoir la préséance et par venir immédiatement après la souveraine. Cependant, il ne reçut jamais le titre de roi. Il fut, sous ce rapport, moins heureux que son cousin, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, qui épousa la reine Maria II, de Bragance, et reçut, un an après son mariage, le titre de roi de Portugal. Le duc de Cadix, mari de la reine Isabelle, d'Espagne, portait aussi le titre de roi. Le prince Albert n'eut pas cette fortune. Il ne fut que prince consort, et ne participa jamais à la dignité supérieure de son épouse.

Le marquis de Lorne, simple fils d'un

duc écossais, en épousant une fille de la reine, se trouva d'abord dans une position qui semblait fautive, ou irrégulière. Il n'avait pas la préséance à laquelle sa femme avait droit. Dans les grandes démonstrations, non-seulement elle passait avant lui, mais il était même obligé de se séparer d'elle. Dans les cérémonies officielles, elle passait par la porte d'honneur réservée aux membres de la famille royale, et lui, par la porte commune aux lords et aux nobles ordinaires.

La nomination de Son Excellence au poste qu'il occupe présentement a mis fin à cette situation quelque peu anormale. Le marquis de Lorne, comme gouverneur-général, passe, en Canada, avant son épouse, laquelle conserve, néanmoins, tous ses droits comme princesse du sang. C'est lui qui règne ici, non pas elle. Du temps du prince Albert, c'était, au contraire, la reine qui régnait, non pas son mari.

A. GELINAS.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 17 décembre 1878.

La température, depuis deux mois, n'a presque jamais été ce qu'elle doit être en pareille saison : la neige ne nous a pas encore fait l'honneur de blanchir nos trottoirs; les gelées les plus sérieuses n'ont pas permis à nos patineurs d'aller s'exercer sur les bords du Central Parc.

Cette grève générale des éléments ne rend pas la ville plus gaie, au contraire; on aime à voir les *sleighs* passer comme l'éclair sur la neige étincelante, avec un joyeux bruit de grelot, et les dames du haut de la ville s'envelopper noblement dans un manteau de fourrure de mille dollars. Cette bouderie intempêtive de l'hiver cause de très-grands dommages au commerce de la pelleterie et aux magasins d'habillement en général.

Seuls, les marchands de parapluies font de brillantes affaires.

Qu'à la température
Pour toujours larmoyer !
Dans ses pleurs on m'assure
Qu'on pourrait se noyer !

On annonce en effet de grandes inondations à Paterson et à Westfield, dans le Massachusset. Un grand nombre de ponts ont été emportés, beaucoup de factoreries et mêmes des maisons avec leurs habitants : voilà les effets de la pluie quand elle vient mal à propos.

Quelqu'un qui ne craint pas la pluie,
C'est notre ex-président Grant,
Dont l'Europe est presque éblouie,
Et qui court comme un Juif errant.

Ce grand général, ce chef d'état éminent, a senti le besoin de prendre l'air, non pas pour se renouveler le sang, mais pour se refaire une popularité qu'il avait perdue. Voilà pourquoi nous le voyons maintenant à l'étranger, trancher du grand seigneur, du monarque absolu qui voyage pour s'instruire.

Pierre le Grand, cet empereur qui a fait de quelques provinces barbares la Russie civilisée de nos jours, gardait dans ses voyages le plus strict incognito; Joseph II, l'empereur d'Autriche, voyageait en Europe comme un simple particulier; l'empereur du Brésil, don Pedro, a aussi, de nos jours, quitté ses Etats pour étudier de près la civilisation des autres peuples. Aucun de ces souverains n'a recherché les ovations, les dîners officiels, la réclame à jets continus qui distinguent l'Odyssee du général Grant à travers le monde. Le vainqueur de Lee a déjà tout vu, tout visité, prononcé tous les discours imaginables.

Tous les chefs d'états lui ont serré la main; Bismark l'a pressé sur son cœur, et on lui a offert le gouvernement de la Bulgarie, qu'il a refusé. Nouvel Ulysse à la recherche d'un idéal inconnu, il va briguer encore d'autres suffrages sous d'autres latitudes. L'Inde, la Chine vont voir arriver l'homme à cheval.

Il reprononcera les mêmes discours, toastera à la santé du shah de Perse, des nababs de l'Inde et de l'empereur du Japon. Enfin, brisé par tant d'émotions, agacé et horripilé d'avoir vu tant de mer-

veilles, Ulysse Grant débarquera majestueusement à San-Francisco, où ses amis politiques lui préparent une réception pyramidale.

Combien son successeur à la présidence, Rutherford Hayes, est différent dans ses habitudes ! Ce n'est pas lui, certes, qui recherche le bruit et les ovations; on peut être sûr, une fois son mandat expiré, qu'il n'ira pas user la semelle de ses bottes dans les Cours étrangères. Simple et modeste, ce chef d'état de tant de millions d'âmes se promène dans les rues de Washington comme un simple particulier :

Bien qu'il ait des chevaux pur sang,
On le voit passer sans escorte ;
Dans la rue il n'est qu'un passant,
Et c'est sa canne qui le porte.
Pour moi, je trouve original
Ce président des plus ingambes ;
Car si Grant fut l'homme à cheval,
Hayes se promène sur ses jambes.

Madame Hayes, de son côté, ne veut pas être en reste avec son époux; sa toilette est des plus simples; elle va également à pied à l'église au bras de son mari. Madame C..., qui est sa couturière ordinaire, n'occupe, à New-York, qu'un rang très-secondaire dans les modes.

Quant aux dîners de la Maison Blanche, chacun sait qu'ils sont des plus élémentaires; il paraît qu'on y supprime la sauce au madère, qui doit accompagner, sous peine d'hérésie, le filet de chevreuil, ainsi que le champagne et le simple vin blanc, condiments indispensables, qui font la gloire de la cuisine française.

Le service de l'échanson est des plus simples : Au commencement du dîner, on boit un coup d'eau glacée; au milieu, c'est un autre coup d'eau pure; au dessert, un grand verre d'eau distillée. C'est pour cela, sans doute, qu'un grand viticultrice californien a pu s'écrier en sortant de cette table :

Émarger comme honoraires
Cinquante mille dollars,
Et ne verser dans nos verres
Que la liqueur des canards !

Au moment de clore ma page, je m'aperçois que l'année mil huit cent soixante-dix-huit s'enfonce dans la brume du temps en nous faisant un pied de nez !

L'ingrate ! je voulais lui dire adieu sans lui reprocher tout le sang et les larmes qui ont été versés à son ombre; mais, puisqu'elle est incorrigible, je vais lui dire ses vérités :

Adieu, folle année,
Fantôme noir.
De sang couronnée,
Fanée,
Ton chiffre, c'est le désespoir.

Oui, pars et sois leste,
Assez de deuils.
Le Sud entier l'atteste,
Ta peste
A cloué vingt mille cercueils !

Les Turcs, les Valaques
Comptent leurs morts ;
Ensemble Cosaques,
Canaques
Coupent des têtes sans remords.

Va-t-en, sombre vieille,
J'aime le neuf.
Dans l'aube vermeille,
S'éveille
L'an nouveau soixante-dix-neuf.

ANTHONY RALPH.

UN POÈTE CANADIEN APPRÉCIÉ EN FRANCE

Lettres adressées à M. Fréchette par les premiers écrivains et poètes de France, au sujet de ses poésies :

CHATEAU DE LONGFONT, par St-Gaultier (Indre), 27 août 1877.

Cher poète,

Seriez-vous d'origine normande ? Ce serait entre nous une fraternité de plus... Auriez-vous du sang de J. Cartier et de Cavalier de la Salle dans les veines ? Je ne sais ; mais leur souffle a passé dans vos vers. On y respire les plus nobles sentiments, le dévouement à la patrie, les élans du cœur, les charmes pénétrants de l'esprit, et l'amour le plus saint de la famille... Et le sonnet ! Avec quelle habileté vous en maniez le rythme aussi gracieux que difficile ! J'ai, pour ma part, à m'en féliciter.

car vous m'en avez dédié l'un des plus charmants, des mieux inspirés.

Je scelle ma lettre avec un cachet ayant appartenu à Lamartine.

PROSPER BLANCHEMAIN.

JARNAC (CHARENTE), 19 sept. 1877.

Monsieur et excellent poète,

Le pays que vous habitez me rend doublement chère l'aimable attention que vous avez eue de m'envoyer votre *Pêle-Mêle* poétique.

J'ai toujours aimé le Canada, cette *France Nouvelle* qui a gardé tant de généreuse tendresse pour sa sœur aînée, ce bon Canada que nos pères ont fondé, et que le malheur nous a fait perdre sans nous enlever l'affection de ses habitants, qui sont nos compatriotes. Nos compatriotes ! Et vous affirmez hautement, monsieur, cette vérité, en écrivant, dans la langue française la plus pure, des poésies d'un souffle élevé et chevaleresque que beaucoup de nos littérateurs vous envieront. Vos sonnets sont l'objet de mon admiration. La pensée, toujours sublime, est à l'aise dans ces quatorze vers grandioses, et je donnerais, quant à moi, tout mon bagage poétique pour le sonnet que vous avez dédié à M. Blanchemain... J'ai lu avec plaisir et je relirai souvent votre livre, et je vous remercie de votre sympathique envoi... Ne soyez pas surpris si j'aime si profondément le Canada; c'est que mes aïeux y ont accompagné Montcalm, et que l'illustre soldat dont vous gardez les cendres était le protecteur de ma famille maternelle.

24 octobre 1877.

Je relis vos vers et je me sens de plus en plus pénétré d'une admiration jalouse. J'aime la richesse de vos descriptions, la sonorité de vos rimes, la grandeur de vos idées, et ce charme infini que vous répandez si facilement et si abondamment sur tout ce que vous écrivez. On me dit que le Canada est un pays glacé. Comment pourrais-je le croire ? Est-ce possible, en effet, que des fleurs aussi brillantes et aussi parfumées que celles qui composent votre magnifique bouquet poétique, puissent éclore sous un soleil blafard !

EUTROPE LAMBERT.

MONTPELLIER, le 25 août 1878.

Cher monsieur,

Je vous remercie de l'envoi de votre recueil de poésies. Je l'ai lu avec un charme rarement éprouvé depuis longtemps. J'y ai retrouvé toutes les qualités de langue qui font souvent défaut à nos auteurs d'aujourd'hui, habitués qu'ils sont à trop s'inspirer de ce qu'on pourrait appeler le dialecte des journaux parisiens. Vous doublez ces qualités linguistiques par une hauteur de pensée, une sérénité d'inspiration, un soin de la forme, bien rares et bien précieux... J'aurai l'occasion de parler, dans la *Revue des Langues Romanes*, de juillet-septembre 1878, de votre recueil, et je me propose de citer quelques passages de la pièce sur Papineau.

A. ROQUE-FERRIER.

PARIS, le 3 8bre 1877.

Cher monsieur,

Je reçois, comme directeur du *Sonnettiste* et de la *Revue des Poètes*, tant de volumes divers, que je les parcourus rapidement; le vôtre fait exception à la règle; je l'ai à moitié lu, et j'irai jusqu'à la dernière ligne, attendu que la lecture en est vraiment attrayante; et si je ne craignais de blesser votre modestie, il est plus d'un de nos maîtres à qui je pourrais vous comparer.

A. CHÉRIÉ.

SAINT-RÉMY-DU-PLAIN (Sarthe),

19 janvier 1878.

Bien cher poète,

Quand je lis un livre, j'ai pour habitude d'annoter les passages qui me frappent; c'est vous dire que votre *Pêle-Mêle* est annoté en maints endroits. *Papineau* est une pièce pleine d'un souffle puissant. La pièce sur le poète américain est fort belle aussi. J'aime beaucoup *Reminiscor*; ce récit du passé est dit en des vers coulants qu'on lit avec intérêt. Je n'oublie pas *Calicut*, poésie d'une vraie valeur. *Anna-Marie*, quelle mignonne poésie ! Comme c'est coquet, gracieux ! Vous avez de jolis sonnets : *Mon bouquet*, *A ma belle-sœur*, *A ma femme*. Ce dernier et *Mon bouquet* ont surtout charmé ma mère, qui trouve que de tous les livres qui me sont venus en échange de ma *Gerbe*, le vôtre est un des plus attrayants. Et j'approuve des deux mains.

RAOUL BONNERY.

On dit, à Ottawa, que M. Brydges passera de l'Intercolonial au Pacifique.

Nous regrettons d'apprendre que M. Tremblay, député de Charlevoix et rédacteur de *L'Éclair*, ne prend pas de mieux. Il refuse de se laisser couper la jambe, parce que cette opération n'aurait d'autre effet que de prolonger peu de temps sa vie.

**Interrogatoire de Passavanti, l'assassin
du roi d'Italie**

D. Comment te nommes-tu ? (Il faut noter qu'à Naples on ne dit jamais *vous*.)

R. Passavanti Giovanni, fils de feu Pascal.

D. Quel âge as-tu ?

R. Vingt-neuf ans.

D. Où es-tu né ?

R. A Salvia, arrondissement de Potenza.

D. Quelle est ta profession ?

R. Cuisinier.

D. Pourquoi as-tu voulu tuer le roi ?

R. Tout cet appareil, toutes ces fêtes m'exaspéraient. Je me suis dit : Comment ! il mangerait dix plats et moi pas un ! Voilà pourquoi j'ai voulu le tuer.

D. Comment t'es-tu procuré le couteau ?

R. Je l'ai acheté à un étalage de la piazza Francese.

D. Et l'étoffe rouge ? (La main de Passavanti était enveloppée, au moment de l'attentat, d'un morceau d'étoffe rouge pour bien tenir en main le couteau.)

R. Je l'ai achetée chez un marchand.

D. Quelles sont tes opinions ?

R. Je suis *républicain socialiste*. Ma profession de foi était inscrite sur l'étoffe rouge dont vous venez de parler : *Vive la République universelle !* Je demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que j'y avais écrit aussi : *Vive Orsini !*



LE DR. J.-B. MEILLEUR, LL.D., DÉCÉDÉ LE 6 DÉCEMBRE 1878

D. Te proposais-tu de tuer le roi ou seulement de le blesser ?

R. Je voulais "le finir" (*finir lo*). Si j'avais eu de l'argent, j'aurais acheté un revolver, et le coup n'aurait pas manqué.

D. Malheureux ! n'as-tu pas horreur de ton crime ?

R. Non ; je suis l'ennemi des empereurs et des rois, à cause de leur luxe. Pour le peu que j'ai lu, j'ai appris qu'ils dépensent trop d'argent.

D. Pourquoi as-tu continué à frapper d'autres coups ?

R. Que voulez-vous que je vous dise ! Je n'ai plus pris garde à ce que je faisais.

D. N'as-tu pas vu que le peuple voulait te massacrer et que sans la force publique tu ne serais plus de ce monde ?

R. Le peuple "est un imbécile" ; il fait toujours ainsi.

D. Quels sont tes complices ?

R. Je n'en ai point. Si j'en avais eu, ils m'auraient donné de l'argent et j'eusse pu acheter un revolver.

Ces aveux, faits immédiatement après le crime, Passavanti les a renouvelés devant le commandeur Masucci, procureur du roi.

D. Depuis combien de temps es-tu à Naples ?

R. Depuis le mois de mai.

D. Qu'étais-tu venu y faire ?



La jeune année.

R. Rien.

D. Tu es un imbécile. Tu te sacrifies pour des gens qui se sauvent après t'avoir fanatisé.

R. Je n'ai point de complice.

D. Mais n'as-tu pas pensé que si tu avais tué le roi, et que la République eût succédé à la monarchie, tu ne serais pas moins resté pauvre ?

R. Bah ! (Ce monosyllabe a été prononcé par l'assassin avec une emphase traduisant toute la force de son fanatisme, et qui a fait une profonde impression sur l'assistance.)

D. Et toi, qui te dis républicain et qui devrais, à ce titre, vénérer ceux qui sont reconnus comme de vrais patriotes, pourquoi as-tu voulu tuer aussi Cairoli ?

R. Eh ! c'est lui aussi un domestique en livrée.

A ce moment, l'honorable magistrat, n'ayant pu contenir son indignation, a adressé à l'assassin de vifs reproches, et celui-ci lui a répliqué :

" Il me semble que vous vous échauffez trop."

Ajoutons que c'est un manque à l'étiquette qui a diminué les conséquences de l'attentat. Une inadvertance a fait occuper par M. Cairoli, sur le devant de la voiture, la place que devait avoir le jeune prince de Naples, ce qui a permis au ministre de maintenir l'assassin jusqu'à l'arrivée du capitaine de cuirassiers.

L'assassin est un être d'apparence ignoble. Stature moyenne, très-vulgaire ; mal vêtu ; teint bilieux, terreux ; regard stupide et cruel ; barbe noire, peu longue, mais inculte et paraissant n'avoir pas été rasée depuis plus de quinze jours ; attitude rebutante ; voix commune et sinistre.

AVANT 1760

Il est bon que, de temps à autre, quelqu'un cherche à ternir nos antiques vertus. Cela nous rappelle à nous-mêmes.

I

N'était-il pas de mode, chez l'étranger, il y a cinquante ans, de dire que l'histoire du Canada ne valait pas la peine d'être écrite, attendu que ce pays avait été peuplé par un ramas d'aventuriers français qui ne tenaient à rien, parce qu'ils ne tenaient de rien ?

Quel changement depuis lors ! Il ne se rencontre plus d'hommes instruits pour nous jeter l'insulte à la face : nos historiens en ont eu raison.

On sait maintenant d'où nous sommes venus, ce que nous venions faire en Amérique, comment nous avons travaillé à la civilisation de ce continent, et pourquoi nous avons été conquis. Le passé, révélé par l'étude et le courage de nos écrivains, nous protège contre les dénigrement de l'ignorance et de la malice.

Eh ! bien, la même chose reste à faire pour l'Acadie, cette terre tant de fois spoliée, cette population si souvent persécutée et diffamée. Le livre récent de M. Rameau (1) accomplira cette œuvre méritoire, mais non pas sans que l'on s'en plaigne en certains quartiers.

Déjà, en 1859 (2), le même auteur avait soulevé le voile qui a recouvert pendant si longtemps l'histoire de notre colonie sœur, mais il sentait qu'un effort nouveau devenait nécessaire, et il vient de le tenter.

Ce que l'on appelle de nos jours la Nouvelle-Ecosse et une partie du Nouveau-Brunswick constitua, de 1604 à 1713, sous le gouvernement français, une colonie distincte, dont le peuplement, fort avancé, ne dépendit point du Canada. Les colons en étaient venus de France, vers l'époque où Québec s'établissait ; de sorte que, sur les bords de l'Océan aussi bien que sur les rives de notre fleuve, des groupes de population actifs, intelligents et hardis avaient créé deux véritables puissances françaises.

Le groupe acadien, constamment détaché du nôtre, a donc son histoire séparée. C'est l'étude vers laquelle M. Rameau

a dirigé son attention et, nous devons le dire, avec un succès qui efface tout ce qui s'est écrit en ce genre avant lui.

Voulant se rendre compte des luttes qui ont eu lieu entre les colonies anglaises et les fondateurs de l'Acadie, il a examiné de près les origines, les tendances et l'organisation des deux peuples. Les merveilles de la résistance des Acadiens aux attaques si souvent répétées de leurs voisins, bien que connues dans l'ensemble, étaient à peu près inexplicables. Encore un peu de temps, et cela devenait de la légende, puis disparaissait des pages de l'histoire.

En recherchant les causes de cette série d'événements remarquables, on s'aperçoit que plus d'un rapprochement pourrait être fait entre les aventureux pionniers de l'Acadie et ceux des bords du Saint-Laurent. De part et d'autre, il y a un fond, un caractère, une pensée dont les peuples exclusivement commerçants ne paraissent pas avoir saisi l'importance : choisir de bons cultivateurs, les transporter dans les terres nouvelles de l'Amérique, et faire en sorte qu'ils s'y créent de toutes pièces une patrie — telle est l'idée que les Espagnols n'ont pas connue — que les Anglais ont effleurée, et que la France a réalisée avant 1713, tant au Canada qu'en Acadie.

L'esclavage n'a jamais existé parmi nous à l'état d'institution. Le sol du nouveau pays, partagé en grands blocs entre les seigneurs, qui étaient les promoteurs et les chefs du mouvement, se subdivisait en terres, ou fermes, accordées aux habitants, qui les couvraient d'habitations. Ce mouvement prenait, par là même, un caractère de stabilité mille fois préférable aux entreprises décousues que les autres races tentaient sur différents sites du continent et des îles. Aussi, profondément attachés à leurs établissements, les anciens Acadiens et Canadiens surent-ils les défendre, pendant de longues années, contre les invasions incessantes d'adversaires nombreux et puissants.

Sur les bords de l'Atlantique, les Anglais ont établi Boston ; les Français, Port-Royal ; et, sur le Saint-Laurent, les Français encore, Québec, le tout presque en même temps. Ces trois germes ont grandi les uns à côté des autres. Il est facile de les suivre, chacun dans ses phases particulières, et de s'expliquer pourquoi l'un d'eux (Boston) a étouffé les autres.

II

Contrairement à ce que l'on a toujours dit, le peuple acadien ne fut pas une réunion d'aventuriers, un ramas d'écumeurs de mer, une sorte d'organisation de boucaniers vivant au jour le jour dans des camps volants, et pliant ses tentes à l'approche du danger. Il était avant tout agriculteur, ne spéculant pas sur les hasards de la guerre, et cherchant à se faire un avenir par le moyen le plus droit et le plus honorable : le travail. Si les colonies anglaises n'avaient pas commencé l'agression (dès les premières années du dix-septième siècle), nous n'aurions pas vu les habitants de Port-Royal et du bassin des Mines se mettre en mer, devenir corsaires, "courir sus aux mauvais garçons," et répandre la terreur sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Les historiens n'ont pas cessé de nous peindre les Acadiens primitifs comme des brigands, des pirates, des gens de sac et de corde. Aujourd'hui, on découvre que c'est tout le contraire qui est vrai. Les paisibles fermiers qui, à Port-Royal et à Grand-Pré, cultivaient la terre avec ardeur, multipliaient leurs troupeaux et fondaient des familles nombreuses, ne possédaient pas de navires. Contents de leur sort, songeant au bonheur que d'abondantes récoltes ne manqueraient pas de produire pour leur descendance, ils n'étaient pas hommes à franchir les bornes de leur horizon et à adopter d'eux-mêmes cette vie de périls, de misères et de déboires qui leur fut imposée plus tard.

En les laissant cultiver leurs terres, un royaume français, paisible et vigoureux, se dessinait sur les plages baignées par l'Océan. Telle était la pensée des fondateurs de l'Acadie. C'était précisément ce qui contrariait les gens établis dans la Nou-

velle-Angleterre ; ils voulurent détruire ces établissements si bien commencés, et dont les progrès promettaient de faire surgir à leurs côtés une influence rivale, tant dans le commerce que dans la possession des territoires américains. Des vaisseaux armés allèrent, au mépris de toute loi et de toute justice, saccager les campagnes acadiennes. Alors commença cette épopée dont le caractère n'a pas été bien défini par les historiens, mais que des révélations tardives nous forcent à étudier. Les fils des laboureurs, bannis de leurs chaumières, se construisirent des barques ; en peu de temps on les signala partout, et, comme les caps de leur pays commandent en quelque sorte la mer, on les vit couper la route des marchands qui allaient de l'Angleterre à Boston.

" Alors, plus de repos, plus de nuits, plus de sommes ! "

Toujours le grand air, la course et le combat !

Cette poignée de Français devint la terreur des colonies anglaises, dans la dernière moitié du dix-septième siècle.

A l'intérieur de l'Acadie on cultivait des champs d'une fécondité prodigieuse ; à la frontière, sur la ligne d'eau, dans les brouillards et sur les vagues de l'Océan, on se battait, sans jamais faiblir. C'était comme une seconde nature, une habitude terrible dont les Acadiens finirent par se montrer orgueilleux.

III

Il en a été des premiers travaux de l'établissement de l'Acadie comme de ceux du Canada : la couronne ne les prit pas assez sous sa protection. L'initiative individuelle pouvait donc seule les faire réussir, et c'est ce qui arriva. On rencontre, dans l'histoire, de ces hommes d'élite dont le dévouement est, pour ainsi dire, illimité et qui apparaissent à l'heure voulue, dépassant de toute la tête ceux qui les entourent, créant, fécondant une œuvre nouvelle, puis s'éteignant sans laisser de fortune, sans presque laisser un nom, tandis que les fruits de leurs efforts nourrissent et ensemencent un sol conquis par eux. Tels furent Poutrincourt, Bien-courty, son fils, Charles de Latour, Denys, Razilly et d'Aulnay, pour n'en citer qu'un petit nombre, intimement liés à la fondation de l'Acadie. De 1605 à 1670, nous les voyons lutter avec une énergie incroyable pour établir Port-Royal, Saint-Sauveur, la Hève, Jemsek, malgré leur peu de ressources pécuniaires, malgré les dissensions de leurs associés en France et les contre-temps qui mettent leurs entreprises à un doigt de la ruine ; enfin, malgré les ravages à main armée des Yankees.

Dès 1636, d'Aulnay guidait les colons dans leurs défrichements ; il veillait à approvisionner les familles à mesure qu'elles prenaient des terres et se mettaient à les cultiver, "rassurant les uns, modérant les autres, encourageant et soutenant tout le monde." Nicolas Denys avait pris le côté commercial de la situation. Il tenait les magasins, il expédiait en France des produits du pays, pour couvrir les achats que nécessitaient les établissements. Latour battait les bois, vivait avec les Sauvages, attirant la traite des pelleteries. Razilly, leur chef à tous, déployait une activité sans cesse en éveil, toujours utile, jamais ralentie. Les seuls colons établis à poste fixe égalaient presque en nombre la population du Canada qui se livrait aux mêmes occupations, et on peut dire que ceux qui parcouraient les forêts, tout en conservant des rapports étroits avec ces "habitants," étaient au moins aussi nombreux que ceux de leur métier sur les bords du Saint-Laurent, dans la région des grands lacs. Pourtant, la guerre avait déjà promené l'épouvante dans ces humbles fermes : Port-Royal avait été détruit ; une colonie écossaise était venue s'emparer du pays. En moins de trente années, tous les maux s'étaient abattus sur les compagnons de Poutrincourt et de Latour ; mais la France avait fait le traité de 1632, et les courages s'étaient relevés. En peu de temps, de nouveaux colons étaient arrivés de France ; les anciens, dispersés dans les bois, avaient reparu ; les cendres des habitations brûlées avaient été emportées par le vent ;

enfin, les Ecosseis s'en étaient allés en grande partie ; le reste se laissait absorber par l'élément français.

Vingt ans après, autre guerre. Sauf les ports occupés dans le nord par Denys, toute l'Acadie tomba au pouvoir des Yankees. Il fallut attendre treize ans avant que la France ne reprît possession de cette terre, à la faveur du traité de Bréda (1667). On conçoit la situation dans laquelle le pauvre petit peuple acadien se trouvait.

A partir de 1670, un changement s'opéra pour le mieux. La colonie semble n'être plus oubliée. Colbert a l'œil sur elle. Des forces, de l'aide lui viennent un peu de partout. C'est l'ère de la grande prospérité agricole et l'époque des exploits de Saint-Castin. Les Yankees tremblent à leur tour. On les poursuit sur mer, on les harcèle par terre. Sœur du Canada, l'Acadie se fait respecter, elle aussi, en refoulant chez lui un adversaire encore dix fois plus fort, mais lourd dans son action et tout stupéfait de la hardiesse de ceux qui lui portent ces coups.

Le grand ministre mort, on se remit à négliger les colonies. L'Angleterre, loin de suivre le même système, appuyait ses gens de Boston et d'ailleurs.

Vers 1700, l'Acadie se trouva tellement démantée de certains articles indispensables, que ses marchands les achetèrent des Anglais. En apprenant cela, le chef du bureau des colonies s'écria que c'était très-mal ! Il y avait en germe, dès lors, dans la tête des ministres de Versailles, le thème des fameuses dépêches par lesquelles, durant la guerre de sept ans, on nous enjoignait de mourir jusqu'au dernier, bien que le roi jugeât à propos de ne nous envoyer ni soldats, ni poudre, ni argent, ni vivres !

Pour couronner les misères des Acadiens, qui avaient à supporter l'abandon de la mère-patrie et à payer seuls la gloire qu'ils avaient acquise pour la France, la guerre éclata encore une fois. En 1710, Subercase, enfermé dans Port-Royal avec quelques hommes, fit une résistance héroïque, digne du sol où il se battait ; mais écrasé par le nombre, il capitula, si l'on peut appeler capitulation l'acte d'un capitaine qui abandonne ses retranchements tout à fait ruinés, en sort tambour battant, lanières au vent, et s'embarque après avoir tiré de l'ennemi tous les secours dont il manquait pour prendre la mer. L'Acadie française était finie.

Je me trompe : elle devait revivre. Ses courageux enfants ne la quittèrent pas. Ils étaient, comme nous, les Canadiens-français, sans désir aucun de retourner en Europe. Quarante-deux ans s'étaient écoulés après le traité d'Utrecht ; ils comptaient une quinzaine de mille âmes et possédaient des cultures sans égales, en leur genre, sur ce continent. On sait ce qui arriva. La déportation en masse (1755) vengea leurs anciens ennemis d'une prospérité si noblement acquise. Pendant des années, on put dire avec le poète :

Sur la croix des tombeaux leur histoire est écrite !

Mais les voilà qui reparaissent ! Ils sont plus de cent mille dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard. N'est-ce pas le moment d'écrire leur histoire, de la débarrasser des erreurs dont on l'a chargée avec complaisance, et de rendre à ce peuple fidèle des pages qui cadrent si bien avec les traditions qu'il a conservées et dont il a tant droit d'être fier ?

BENJAMIN SULTE.

(La suite au prochain numéro.)

Carte.—M. Charles L. A. Dozois, si avantageusement connu du public, après avoir été au service de MM. H. et H. Merrill, de la rue Notre-Dame, vient de contracter un engagement avec la célèbre Maison Pilon. M. Dozois, d'une expérience incontestable, profite de cette occasion pour inviter tous ses amis et toutes les pratiques qui voudront bien le patroniser, à venir le voir dorénavant chez MM. Pilon & Cie., où vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de marchandises choisies (fancy), telles que Soieries, Gants de kid Alexandre, Etouffes à Robes, Echarpes en soie pour Dames, Ruban de fantaisie, Frillings, Dentelles de fil, magnifiques Châles brochés, et beaucoup d'autres marchandises de nouveautés défiant toute compétition.

(1) Une Colonie féodale en Amérique.
(2) Dans sa France aux Colonies.

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE SEPTIÈME

DES PÊCHES AUX MARSOUINS EN GÉNÉRAL

Comme les pêches aux marsouins ont été d'une importance majeure pour les habitants de l'Île-aux-Coudres, je crois devoir en parler un peu longuement.

Je me suis d'abord demandé à quelle époque on avait tendu des pêches aux marsouins sur les battures du bout ouest de l'Île-aux-Coudres, et quel est celui qui a donné l'idée et la forme de ces pêches ? Je ne puis répondre directement à ces questions.

Après informations prises auprès des habitants, j'ai appris qu'une tradition, conservée sur l'île, constatait, 1o. que les sauvages tendaient une pêche aux marsouins sur les battures de l'île, à l'ouest de la pointe dite *Pointe-à-Antoine*; 2o. que cette pêche se tendait avant l'arrivée des Français en ce pays; 3o. que cette pêche s'était tendue peu après la découverte du pays.

Cette tradition a conservé le souvenir d'un fait qui n'a rien d'impossible, puisqu'il n'était pas bien extraordinaire que des sauvages si habiles dans toute espèce de chasses eussent découvert la manière de prendre ces poissons qui fréquentaient les abords de l'île par milliers.

Une autre tradition, également conservée dans l'île, c'est que les messieurs du Séminaire de Québec avaient tendu des pêches aux marsouins, sur les battures de l'île, à plusieurs reprises, entre l'année 1686, époque où ils firent l'acquisition de la seigneurie de l'île, et celle de 1728, date des premiers contrats donnés à des colons, et même qu'ils avaient continué de faire tendre ces pêches pendant un certain nombre d'années après avoir concédé les terres de l'île.

J'avoue n'avoir pu trouver la preuve de cette dernière tradition dans les archives du Séminaire de Québec. Mais il me paraît difficile de ne pas admettre la vérité de cette tradition conservée sur l'île. Car il est peu croyable que les messieurs du Séminaire de Québec n'aient point profité des revenus que ces pêches pouvaient leur donner sans frais bien notables.

Si on refusait d'admettre la vérité de la première de ces deux traditions, il faudrait trouver celui qui a inventé les pêches aux marsouins depuis la découverte du pays, et à une époque où l'on possédait très-peu d'esprit d'invention. Car il est bien surprenant qu'on ait cru que, par le moyen de harts ou de perches plantées à une assez grande distance sur une batture où les courants de baissant sont d'une extrême rapidité, on pouvait retenir un poisson de seize à vingt pieds de long et dont la force et l'agilité sont étonnantes.

On sait que la Rivière-Ouelle, qui a été concédée longtemps avant l'Île-aux-Coudres, possède des battures que fréquente le marsouin. On pourrait dire que des pêches pour prendre ce poisson ayant été tendues à la pointe de la Rivière-Ouelle avant qu'on ait tendues à l'Île-aux-Coudres, il a dû arriver que les habitants de l'île ont appris d'eux que des harts ou perches plantées dans des battures de sable pouvaient renfermer ce poisson et l'empêcher de s'échapper. Mais qui a enseigné aux habitants de la Rivière-Ouelle qu'on pouvait prendre ce gros et vigoureux poisson dans une enceinte formée avec des perches pliantes et qui ne sauraient lui opposer une résistance sérieuse ? Ne pourrait-on pas supposer, sans trop d'in vraisemblance, que là, aussi, les naturels du pays tendaient des pêches aux marsouins, comme la tradition le dit des sauvages qui fréquentaient l'Île-aux-Coudres ?

Mais je ne veux pas insister davantage sur ce chapitre ; car on pourrait croire que je suis d'opinion que, même à l'époque de

la découverte du pays, les hommes civilisés avaient moins de génie que des sauvages, quand il était question d'inventer un moyen de prendre des marsouins dans une pêche. J'abandonne donc la décision de cette question à quiconque voudra se donner la peine de la discuter (1).

Je n'ai pu connaître l'époque précise où les nouveaux habitants de l'Île-aux-Coudres commencèrent à tendre des pêches aux marsouins sur les battures de leur île. La preuve écrite n'en remonte qu'à l'année 1763, dans un bail notarié en faveur de François Tremblay, un des premiers concessionnaires d'une terre sur l'île, et de quelques autres dont les noms se trouvent dans ce bail, qui porte la date du 19 d'octobre. D'autres baux, aussi notariés, que j'ai vus portent les dates de 1764, 1767, 1778, etc., etc. (2).

On se tromperait si on prenait la date de ces baux comme une preuve que des pêches aux marsouins n'ont été tendues par des habitants de l'Île-aux-Coudres qu'après l'époque de 1760. Je vais bientôt donner la preuve qu'elles ont été tendues avant le siège de Québec.

Les messieurs du Séminaire, par l'entremise d'un agent qui demeurait sur l'île, veillaient avec le plus grand soin à ce que les bornes de chaque pêche ne fussent point dérangées. Les baux ou permis devaient se renouveler chaque année. Ils contenaient les noms des associés à la même pêche, avec défense de passer dans une autre société pour une autre pêche, sans la permission du Séminaire.

Un président ou directeur était nommé par les seigneurs, et c'était lui qui décidait les différends. On aimera, je pense, à voir un document, émané du Séminaire et qui prouve, ou qu'on avait contesté le droit des seigneurs, ou que des difficultés graves étaient survenues entre les associés.

Dans le préambule, les messieurs du Séminaire rappellent les titres qu'ils ont sur les pêches de l'île en général, et ils règlent ce qui regarde les pêches aux marsouins :

Le Séminaire des Missions étrangères de Québec possède l'Île-aux-Coudres par une concession à lui faite du 29 octobre 1687, par M. Jacques René de Brisay, chevalier, marquis de Denonville et autres lieux ; gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en Canada, Acadie, Île de Terre-Neuve, et autres pays en Canada, et monsieur Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noraye et Vaneuil, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police, et finances en Canada et susdits pays. Ladite concession, à titre de fief, avec droit de chasse et de pêche, sur toute l'étendue desdits lieux, à la charge de foi et hommage, qu'il portera ou fera porter au château Saint-Louis de cette ville (de Québec) chaque ledit fief relève.

Le premier mars 1688, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté confirma et ratifia la susdite concession faite au Séminaire ; lequel brevet pour assurance de sa volonté, a signé de sa main et fait contresigner par son conseiller-secrétaire d'état et de ses commandements et finances.

Le 23 février 1689, le susdit brevet de confirmation fut enregistré au greffe du conseil souverain à Québec, suivant son arrêt dudit jour et an.

Au moyen de ces actes si authentiques, le Séminaire était en plein droit de concéder des

(1) Les traditions dont parle ici M. Mailloux ne paraissent avoir aucun fondement sérieux. Les anciens découvreurs et les missionnaires qui ont écrit des relations si étendues et si approfondies sur les mœurs et les habitudes des sauvages, et qui ont décrit maintes fois les différentes manières dont ceux-ci prenaient le poisson, ne font aucune mention de la pêche aux marsouins par les naturels du pays. Si une invention aussi ingénieuse avait existé, elle n'aurait point manqué d'être remarquée et notée par ces observateurs attentifs. D'ailleurs, La Potherie, qui écrivait au commencement du siècle dernier, donne la description des premiers essais de pêche aux marsouins dans le fleuve. Ceux qui désireraient avoir de plus amples détails sur ce sujet peuvent consulter les articles que j'ai publiés dans *L'Opinion Publique* en 1870 et 1878.

(2) On a tendu sur les battures de l'île, à différentes époques, sept pêches aux marsouins : 1o. quatre à la Pointe-à-Antoine, dont les noms étaient : la pêche de terre, celle du milieu, celle du large, et la pêche dite supérieure ; 2o. une autre au bout de l'île du bout ouest de l'île ; 3o. une devant les côtes de la Baleine ; 4o. une au bas sud de l'île, à l'endroit appelé le cap aux pierres. Dans celle du bout de l'île, on ne prit qu'un seul marsouin, qu'on courut pendant huit jours avant de pouvoir le tuer. Quelqu'un me disait qu'il était *maigre comme un éplan* (éperlan), tant on l'avait pourchassé.

terres sur ladite Île-aux-Coudres, aux charges, clauses et conditions et réserves qui lui sembleraient bonnes, sans que personne ne put réclamer.

Ce fut aussi en conséquence que, vers l'année 1728, il jugea bon d'en concéder, et en concéda, en se réservant les grèves et le droit de pêche, puisqu'il ne concéda et ne concède encore que depuis la plus haute marée, comme il paraît par tous les actes de ces concessions, en sorte que jamais personne ne s'est avisé de prétendre à ce droit. Les fons des grèves et la pêche ont toujours été dans les mains du seigneur et il ne s'en est jamais désisté, ce qu'on prouvera encore par les baux à ferme qui ne se donnent que pour un an et à des conditions qui font bien voir le plein droit du Séminaire.

Il n'y avait jamais eu de règlement pour ces pêches (aux marsouins) ; chacun reconnaissait assez l'importance dont il était pour que la paix et l'union régnât entre les associés, parce que cette union faisait le bien de la société et des associés en particulier. On goûtait les douceurs de la paix. Si quelquefois il s'excitait de petites querelles, elles étaient facilement assoupies et, après cette tempête, l'on jouissait d'un grand calme.

Mais aujourd'hui les esprits sont plus emportés, les caractères plus durs ; la déunion a étendu son empire dans presque toutes les sociétés ; cette paix si avantageuse et si désirable est disparue, les soupçons et la défiance se sont emparés des cœurs. Le Séminaire est donc obligé de donner un règlement auquel on puisse recourir pour faire disparaître les soupçons et la défiance, afin de rétablir la paix et l'union, afin d'adoucir les caractères et les esprits.

A ces causes et de notre plein droit, nous, Supérieur et directeurs du Séminaire des Missions étrangères de Québec, avons statué et établi, statuant et établissons les règles contenues dans les articles suivants :

Article premier. Dans chaque pêche, le Séminaire nommera un des associés pour en être le directeur, lequel pourra avoir deux des associés pour conférer comme avec son conseil. Ces deux associés seront nommés à la pluralité des voix.

Article second. Il y aura quatre pêches, savoir, la pêche de terre, celle du milieu, celle du large et la pêche supérieure (1), si ce n'est que le Séminaire ne jugéât à propos d'en supprimer laquelle qu'une.

Article troisième. Les pêches seront tendues avec un tel ordre respectif, qu'aucune ne puisse nuire aux autres. Ce sera au Séminaire à connaître de cela.

Article quatrième. Tous les habitants de l'Île-aux-Coudres seront pour leur part dans quelque une desdites quatre pêches.

Article cinquième. Autant que faire se pourra, le nombre des associés sera égal dans chaque pêche.

Article sixième. Les associés d'une pêche ne pourront s'associer avec ceux d'une autre pêche, sans une permission expresse et par écrit du supérieur ou du procureur du Séminaire.

Article septième. Aucun associé ne pourra souslouer et sousfermer ses droits, sans une permission du Séminaire par écrit.

Article huitième. Aucun des associés ne pourra se décharger, sur une autre personne, des soins et des travaux nécessaires, sans l'agrément des autres associés.

Article neuvième. Les associés de chaque pêche seront tenus d'avertir le Séminaire, avant la fin de novembre, en cas qu'ils ne voulassent plus tendre, et pour lors il sera libre audit Séminaire d'affirmer à d'autres.

Article dixième. Si quelqu'un contrevient aux règlements ci-dessus et s'obstine, après avoir été dûment averti par le directeur ou quelque un de sa part, il est déclaré déchu de ses droits par le seul fait. Il faudra toutefois que le directeur prenne acte de son refus, soit par les mains de M. le curé, s'il veut s'en donner la peine, soit par les mains de tout autre personne sachant écrire.

Ce règlement, trouvé dans les archives des messieurs du Séminaire, ne porte point de date. Mais il est évident qu'il a été fait avant l'année 1763, et qu'il a donné lieu de passer des baux pardevant notaire, afin d'empêcher les divisions et les chicanes qui s'élevaient de temps à autre parmi les associés, qui trouvaient dans les pêches aux marsouins une source considérable de richesses.

A une époque plus rapprochée, le Séminaire ne fit plus passer de baux pardevant notaire. Ce fut alors que monsieur le procureur du Séminaire donna lui-même ou permit de tendre ces pêches. Ils devaient les renouveler chaque année.

(1) Ces quatre pêches se tendaient les unes à côté des autres, en gagnant vers les battures du large, à la pointe ouest de l'île. La première permission de tendre cette pêche supérieure fut accordée par M. Antoine Bédard, procureur du Séminaire, à la date du 10 novembre 1778. Les associés étaient au nombre de 28, dont le premier était Jean-Marc Demeule.

Suivant la teneur de ces permis (2), le Séminaire avait letiers du produit net des huiles provenant des marsouins tués dans les pêches. Ce tiers devait se prélever avant le partage des huiles entre les associés de la même pêche. Afin de régulariser cette mesure, le Séminaire a constamment eu, sur l'Île-aux-Coudres, un chargé-d'affaires qui s'occupait de cette besogne.

Des informations que j'ai recueillies sur l'Île-aux-Coudres établissent d'une manière certaine que ces pêches aux marsouins donnaient parfois de très-grands profits à ceux qui les tendaient. Dans certaines années, on a tué jusqu'à 10, 20, 30, 40, 50 marsouins. Le père Jacques Bouchard a souvent répété à ses enfants, dont quelques-uns sont encore vivants, que, dans une seule marée, on avait tué trois cent vingt marsouins, mais qu'on n'eût pas le bonheur de tous les sauver. Dans certaines années, on en a pris et tué au-delà de deux cents. Des hommes encore vivants, les sieurs Ulric Bouchard et Bernard Tremblay, assurent que les pêches aux marsouins ont donné aux habitants de l'île au-delà de deux mille louis dans une seule année. M. le curé actuel de l'île me dit qu'en une seule année, on a fait cinq cents louis avec l'huile des pêches aux marsouins.

Voici ce que m'a écrit une personne très-âgée et tout à fait digne de foi :

En l'année 1802, les pêches aux marsouins ne se tendaient presque plus, parce qu'on ne voyait plus de marsouin autour de l'île. Il semblait qu'ils s'étaient retirés ailleurs. A cette époque, on ne tendait plus guère que les deux pêches de terre et celle du large.

Plusieurs associés de ces deux pêches avaient acheté des terres et, n'ayant pas les moyens de les payer, ils s'avisèrent de tendre la pêche supérieure qui avait été abandonnée depuis un an ou deux. C'était dans le printemps de 1802. Au mois de mai, ils eurent le bonheur de prendre treize gros marsouins, ce qui les encouragea beaucoup.

Mais, après cette bonne chance, survint une faillite jusqu'à la Saint-Pierre. A cette époque, on vit une telle quantité de harengs que les eaux du fleuve en étaient épaisses. Il y en avait tant que, avec les rames, on les faisait sortir de l'eau pour les jeter dans les chaloupes.

Soupponnant que cette quantité de harengs attirerait le marsouin dans les pêches, les associés se mirent à saisir leur pêche, à laquelle ils ne faisaient plus attention depuis la fin de mai. Un matin donc, à la pointe du jour, alors qu'il faisait encore brun, quatre bateaux furent visiter la pêche supérieure. En y arrivant, ils trouvèrent qu'elle était littéralement pleine de marsouins.

Malheureusement pour les associés, la mer ne

(2) On aimera à connaître les charges et les conditions de ces permis. Les associés sont tenus :

1o. De se fournir de tout ce qui sera nécessaire pour ladite pêche, le Séminaire ne devant y contribuer en rien.

2o. De livrer au Séminaire le tiers des huiles qui proviendront de ladite pêche, de l'entonner dans des futailes qui seront rendues aux fonderies aux frais du Séminaire, et de les embarquer dans le bâtiment que le Séminaire enverra pour les prendre.

3o. Ne pourront lesdits habitants se partager leurs parts qu'après que le Séminaire aura prélevé son tiers sur la totalité desdites huiles.

4o. Ne pourront les associés, cy-dessus nommés, substituer un autre à leur place, sans la permission du Séminaire.

5o. Ne pourront lesdits associés mettre hors de la pêche qui que ce soit qui la troublerait, sans l'avis du plus grand nombre et de celui qui sera proposé cy-après, pour être à la tête desdits associés.

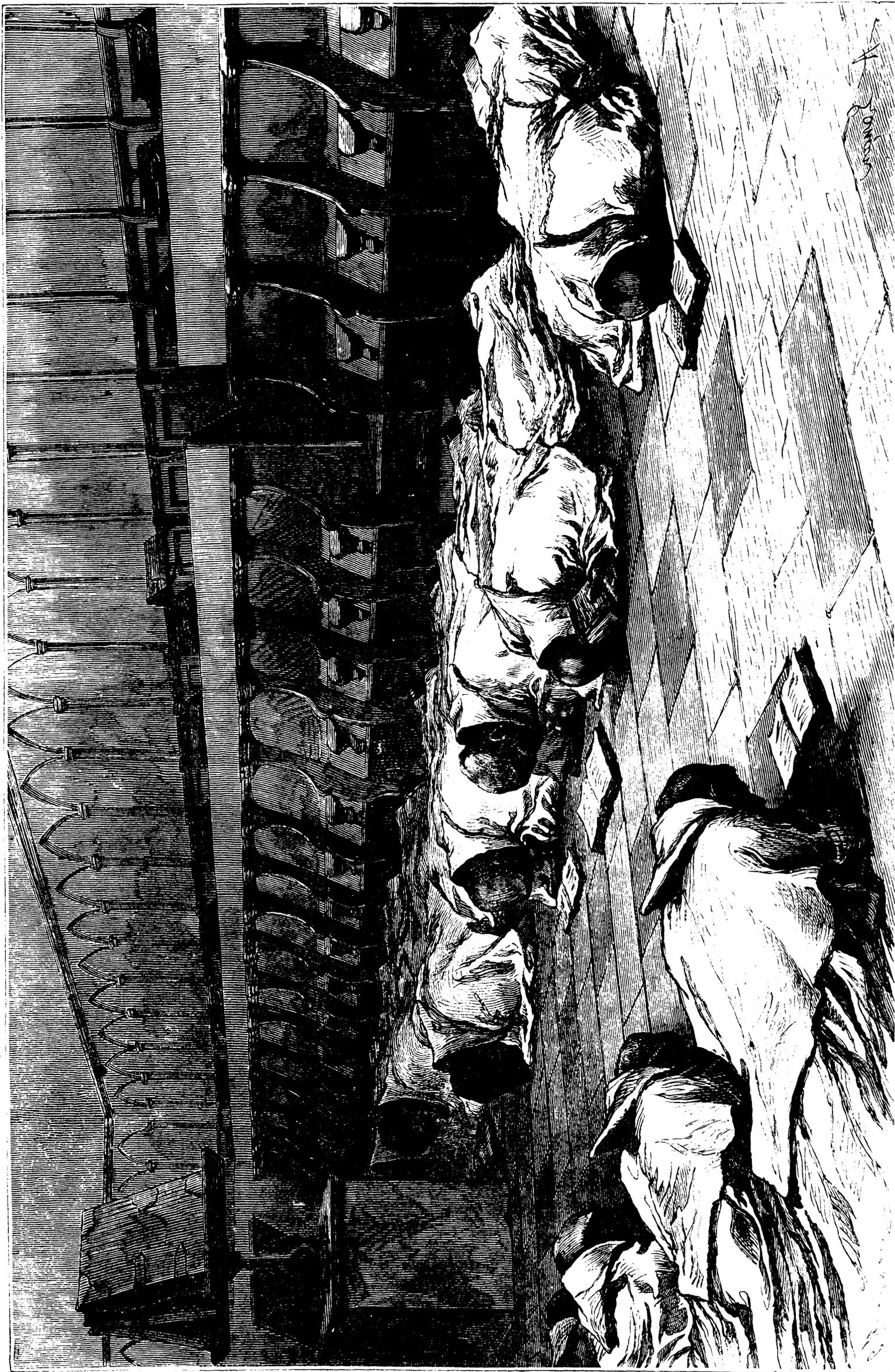
6o. Lesdits associés auront à leur tête le sieur Joseph Dufour, lieutenant-colonel de milice dans la susdite île, ou, à son défaut, le sieur Pierre Lorre (Boudreaux), premier des associés ci-dessus nommés.

7o. Ne subsistera ladite présente association et ne vaudra la présente permission que pour l'année 1807 ; le Séminaire se réservant le droit de mettre les choses sur un autre pied pour l'année 1808, s'il le juge convenable.

Ce règlement fait pour la pêche supérieure, ou quatrième pêche sur les battures, porte la date du 15 novembre 1806. Il est signé par M. Antoine Robert, procureur du Séminaire. Les perches nécessaires pour tendre ces pêches étaient un vrai fardeau pour les habitants de l'île, où le bois est d'une valeur considérable. Le Séminaire exigeait le tiers des huiles. Ce n'était pas exorbitant quand on prenait beaucoup de marsouins ; car alors les tendeurs pouvaient s'indemniser de leurs frais ; mais, quand ils en prenaient peu, c'était autre chose. J'aime à constater que, dans ce cas, le Séminaire n'exigeait pas ce tiers à la rigueur, surtout pendant les années qui suivirent celle de 1840. Le Séminaire ne prenait le tiers du produit de ces pêches qu'après que les associés avaient prélevé ce qu'il leur fallait d'huile pour leurs besoins.



Les étrennes de Bébé.



LA TRAPPE ET LES TRAPPISTES. — FRÈRES EN PRIÈRES ET PROSTERNÉS DANS LA CHAPELLE DU COUVENT.

baissait presque pas, parce que c'était dans la petite mer. S'apercevant qu'elle devait bientôt remonter, ils se jetèrent à travers les marsouins pour les darder. Mais ils avaient à peine commencé, qu'il s'éleva tout à coup un vent de nord-est qui, en quelques minutes, devint une tempête furieuse. La mer n'ayant presque pas baissé, comme je viens de le dire, les lames se soulevèrent d'une manière effrayante. Il fallut laisser à cette abondante pêche et, malgré qu'on n'en voulût, il était urgent que chacun pourvût à sa sûreté personnelle, et se hâta de gagner le rivage, avant que l'eau, devenue plus profonde, donnât à la tempête le temps de soulever de plus grosses lames, contre lesquelles les lourds canots dont on se servait alors n'auraient pas été capables de se défendre. Le colonel Dufour, qui gouvernait un des bateaux, voyant passer un marsouin près de lui, lui sépara la tête du corps par un coup de dard, mais on ne put le saisir. Il fallut donc tout laisser là. Et ce ne fut qu'après un travail et des fatigues extraordinaires que les quatre bateaux purent revenir au rivage. Aucun homme n'avait péri, mais pas un seul de cette immense quantité de marsouins ne fut sauvé. D'après l'estimation des hommes qui se trouvaient dans les bateaux, il y avait certainement plusieurs centaines de marsouins dans la pêche.

Malgré ce grand coup manqué, les associés de cette pêche prirent, dans ce même été, au-delà de deux cents marsouins.

Un des pêcheurs de l'île, homme d'une grande respectabilité, aujourd'hui âgé de 88 ans, Bonaventure Mailloux, m'a raconté le fait suivant : j'ai malheureusement oublié l'année où il s'est passé.

Deux gros poissons, armés de dards tranchants, ennemis redoutables des marsouins dont ils tranchent le lard avec cet arme (1), étaient venus auprès de l'île-aux-Coudres et avaient fait une guerre redoutable aux marsouins qui, éperdus et fuyants, s'étaient réunis ensemble comme pour se protéger contre ces féroces poissons, que les habitants de l'île appellent *Miniques*. Ces marsouins s'étaient réfugiés dans la pêche, en nombre extraordinaire.

Bonaventure Mailloux et un autre des associés avaient été voir à leur pêche; c'était dans les grandes marées. La pêche était à sec. Elle était complètement remplie de marsouins, qui, en se roulant, avaient renversé une grande partie des harts. Ils en tuèrent un nombre considérable. D'autres associés, auxquels ils avaient fait des signaux, se mirent en devoir de venir leur aider. Mais le temps qu'ils prirent pour traîner du rivage jusqu'à basse marée, leurs canots de bois, fit que lorsqu'ils arrivèrent à la pêche, la marée avait considérablement monté. Par malheur pour eux, avec la marée montante s'était élevée une vraie tempête de vent de l'est. Bonaventure Mailloux et son associé avaient embrochés, par dix et douze, une partie des marsouins qu'ils avaient tués. Et, pour ne pas se noyer, ils s'étaient hissés sur les harts. Personne ne pensa à essayer d'amener à terre quelques brochettes de ces marsouins; c'eût été s'exposer à être submergé.

Les canots eurent mille et mille peines à gagner le rivage, et tous ces marsouins furent perdus pour les associés. Deux seulement, dont l'un avait le ventre ouvert et l'autre était attaché au pied d'une hart, restèrent dans la pêche. Des brochettes de ces marsouins furent trouvées à la Rivière-Ouelle et ailleurs.

On a beaucoup exagéré la valeur, en argent, que peut donner un marsouin, même dans le temps du printemps où il est très-gras. Suivant les témoignages des pêcheurs de l'île-aux-Coudres, qui doivent le savoir, on évalue les marsouins à *quarante piastres*, les uns dans les autres.

La couleur des marsouins varie avec leur âge. A leur naissance ils sont *bleus*; on les nomme *des bleus*. A leur seconde année, ils ont encore conservé, en partie, cette dernière couleur; on les appelle *des blancheons*. A leur troisième année et plus tard, ils sont complètement *blancs* et ils portent le nom de *blancs*. La longueur d'un marsouin, à sa naissance, est de cinq à six pieds de long. Parvenus à leur grosseur, ils ont de seize à dix-huit pieds et rarement vingt (2).

(1) Les gens de l'île doivent se rappeler d'avoir trouvé au rivage des *grillades* de marsouins à cette époque.

(2) Voici une exception à cette règle fort remarquable. Vers l'année 1851, les associés de la seule pêche qui se tendait à cette époque, au nombre de trente-quatre, avaient acheté des messieurs du Séminaire de Québec, pour la

Tant que les jeunes marsouins ne sont pas assez forts pour suivre leurs mères (qui n'ont ordinairement qu'un seul petit à la fois), et surtout pendant les grands vents, ils se placent sur leur dos. Mais comment peuvent-ils se tenir sur cet épiderme uni comme la glace d'un miroir et glissant comme la côte de la basse-ville de Québec, l'hiver, dans un temps de verglas? Je ne le comprends pas.

Depuis un certain nombre d'années, le marsouin ne fréquente plus les abords de l'île-aux-Coudres comme autrefois, soit par la raison qu'il diminue en nombre, soit, comme le pensent les pêcheurs, par l'effet du bruit que font les bateaux à vapeur qui passent plusieurs fois, chaque semaine, par le chenal entre le nord et l'île que fréquente ce poisson (1).

Dans la seule pêche aux marsouins que l'on tend aujourd'hui, il y a trente-quatre grandes parts, dont quelques-unes sont divisées entre plusieurs. Cette pêche est tendue sur les battures, à la tête de l'île. Chacune de ces parts, partagées ou non, doit fournir *cent vingt harts* ou perches de 15 à 20 pieds de longueur, ce qui oblige à détruire 4,000 jeunes arbres, chaque année, dans les bois de l'île, que la prudence demande de ménager, afin de ne point manquer de bois. Déjà un certain nombre des associés, n'ayant pas assez de bois sur leurs terres pour fournir ces perches, sont obligés d'en aller chercher sur les terres du nord de l'île et de les payer. Ces perches doivent être renouvelées chaque année, par la raison qu'il n'y a pas moyen de les arracher après la saison de la pêche, qui ne dure jamais plus tard que le commencement du mois d'octobre.

On tend cette pêche aux marsouins bien de bonne heure le printemps, et aussitôt qu'il n'y a plus de danger pour le passage des glaces. C'est pendant les grandes marées du mois d'avril, et lorsque les battures sont asséchées, qu'on tend, en se servant de bateaux que l'on attache deux par deux pour transporter les perches. Autrefois, et quelquefois encore aujourd'hui, les tendeurs sont obligés de se jeter dans l'eau froide pour tendre cette pêche.

Un des associés, demeurant sur le *cap*, est chargé de veiller sur la pêche, par le moyen d'une longue-vue. C'est lui qui doit avertir les autres associés quand des marsouins sont entrés dans la pêche.

Les marsouins, tués dans la pêche, sont amenés, à la marée montante, au rivage de l'islette, où est la maison des pêcheurs. On enlève le lard du marsouin avec la peau que l'on sépare elle-même de la graisse, avant de partager ces graisses entre les associés, qui en tirent partie en les faisant fondre chez eux ou dans la maison commune. Les peaux sont vendues et les associés partagent le produit de la vente.

On laisse sur le rivage les carcasses des marsouins, qui sont charnues et renferment beaucoup d'huile. Les tendeurs feraient bien de les couper par parties et de les mettre sur les terres sablonneuses. Ce serait un très-bon engrais.

(La suite au prochain numéro.)

— somme de £110 ou \$440, toutes les battures à la tête de l'île-aux-Coudres. L'année suivante, 1852, ils prirent dans leur pêche *cent vingt-deux* marsouins d'une longueur extraordinaire et telle qu'on n'en avait jamais pris de semblables. Ces marsouins avaient de 20 à 22 pieds de longueur, m'a assuré le sieur Ulric Bouchard, encore vivant. Ces marsouins, extrêmement gros, donnèrent de l'huile en telle abondance, que les associés en firent assez d'argent pour payer le montant de leur achat, et eurent encore beaucoup plus d'huile qu'il ne leur en fallait pour leur provision.

(1) Depuis 1876 jusqu'à cette année, 1878, les habitants de l'île ont recommencé à reprendre du marsouin.

Les temps sont durs, donc nécessité, dans une certaine mesure, de faire des économies, mais pas jusqu'au point de supprimer les étrennes; nous devons, au contraire, tenir à cette bonne vieille coutume; seulement, si nous voulons arriver au bon marché et par suite à l'économie, il ne faut songer acheter que l'utile et laisser de côté ces mille riens qui n'ont pas de valeur réelle. Un bon livre de prières ou de littérature illustré, un album, un chapelet, de belles gravures, boîtes de peinture ou de papeterie, sont de ces choses nécessaires et que vous trouverez à prix réduits chez FABRE et GRAVEL, 219, rue Notre-Dame.

LA BANDE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

XXIV

Le citoyen portier Bourignard ne se doutait guère de l'effet qu'il venait de produire en annonçant la visite d'un militaire.

Le rédacteur en chef, qui avait oublié les scènes de la nuit pour se livrer au plaisir de *blaguer* son grotesque valet de chambre, se trouvait tout à coup rappelé brusquement à la réalité menaçante.

Si M. de Saint-Senier venait lui-même ou lui envoyait ses témoins, c'est qu'il était décidé à suivre cette affaire dont les côtés mystérieux inquiétaient beaucoup Valnoir.

L'amant de Rose s'était flatté un instant du secret espoir d'être débarrassé de l'officier et de Régine par les Prussiens qui avaient attaqué le poste.

Bourignard lui apprenait qu'il fallait en rabattre et compter avec les survivants du combat nocturne.

— Vénéralable père... d'Agricola, dit-il avec un sourire qui ressemblait beaucoup à une grimace, pour le moment, je n'ai plus besoin de vos services, et j'ai trois articles à écrire.

— Suffit, monsieur; *sufficit*, citoyen, murmura le plus jacobin des concierges, je me retire pour vaquer aux soins du ménage.

— Si ces aristocrates reviennent, que faudrait-il leur dire?

— Que je ne suis pas rentré, répondit vivement Valnoir. Taupier seul! rien que Taupier! c'est la consigne pour aujourd'hui.

— Avec plaisir, monsieur, avec plaisir, grommela Bourignard en sortant. Le citoyen Taupier est un pur et on ne peut que profiter de sa société.

Le journaliste, resté seul, alluma une pipe, s'étendit sur un divan et se mit à rêver aux obscurités de son aventure.

— Qu'a voulu dire cette bohémienne? pensa-t-il en tirant de sa poche le papier où elle l'accusait d'assassinat.

Il eut beau lire et relire la phrase, assez énigmatique d'ailleurs, il n'y comprit rien du tout.

— Mon complice! murmura-t-il, ce ne peut être que Taupier qu'elle a voulu désigner. Or, il me semble que si j'ai eu le malheur de tuer ce marin, je l'ai tué du moins dans toutes les régions. Son témoin Podensac serait là pour l'attester au besoin.

— Assassiner! peste! comme elle y va! Et cet imbécile de lieutenant qui a l'air de croire à de pareilles boudes.

— Bah! ajouta-t-il en posant sa pipe, je suis bien sot de m'inquiéter. Cette fille est tout bonnement folle, et, quant au nouveau duel auquel cet enragé veut me forcer, je le défie bien de trouver des témoins.

Satisfait de ce raisonnement rassurant, Valnoir se leva et se mit à préparer sur un bout de la table, où il venait de déjeuner, ce qu'il lui fallait pour écrire.

Il avait quelque peu négligé depuis vingt-quatre heures la rédaction du *Serpenteau*, et il éprouvait le besoin de passer sa mauvaise humeur et *écreintant*, c'est le terme consacré, ses adversaires politiques.

Mais, ce jour-là, Valnoir n'était pas en veine; après avoir griffonné dix lignes, il s'aperçut que les injures ne venaient pas sous sa plume avec la même abondance, et qu'il ne trouvait plus pour exalmer ces tours ingénieux et ces oppositions de mots qui constituaient le fond de son talent.

L'image de Rose courroucée lui apparaissait à travers les phrases venimeuses qu'il allignait sur le papier, et il finit par abandonner une tirade laborieusement et perfidement ciselée, pour réfléchir à son aise au dîner de la veille et à ses singuliers convives.

Il en était à se demander s'il fallait croire à la mission du sieur Pilevert et aux projets d'Alcindor, le *fusionnisme*, quand apparut tout à coup la personne anguleuse de Taupier.

— Tiens! te voilà, s'écria-t-il, enchanté de la diversion que lui apportait le bossu. Je ne t'attendais pas si tôt.

— Merci! grogna Taupier qui semblait d'assez méchante humeur.

— Allons! ne te fâche pas et dis-moi si nous avons monté hier.

— Non, et nous ne monterons pas tant que le *Serpenteau* ne s'affirmera pas carrément comme organe des idées socialistes...

— Et *fusionnisme*, n'est-ce pas, pendant que nous y sommes. Aurais-tu par hasard pris au sérieux les *boniments* de ce paillasse?

— Mon cher, dit le bossu en s'enfonçant jusqu'au cou dans un fauteuil de canne, tu as du style, tu trousses proprement un article, mais en politique tu n'es qu'un niais.

— Je m'en doutais, dit Valnoir en riant, depuis que j'ai refusé ton roman en cinq parties, *les Amours d'un prolétaire*.

— Tu as eu tort, reprit sèchement Taupier, mais ce n'est pas de feuilleton qu'il s'agit. Si tu veux que le journal marche, il te faut une *ligne*. Or, tu attaques assez proprement les réactionnaires, mais tu n'as pas de *ligne*.

— Alors, tu en as une, toi, demanda ironiquement Valnoir. Je ne m'en serais jamais douté en te voyant.

Cette allusion aux lignes tortueuses de sa per-

sonne ne fut pas du goût de Taupier, qui reprit avec une aigreur marquée:

— Si mes idées ne te conviennent pas, je ne serai pas embarrassé de les développer ailleurs, et je suis venu précisément pour savoir si décidément tu veux marcher avec nous.

— Qui, vous? Les bossus de Paris? interrogea fort impertinément Valnoir.

— Avec nous, fondateurs de la Société de la *Lune avec les dents*, continua Taupier sans relever l'insolence.

Cette fois, le rédacteur en chef ne retint plus un immense éclat de rire, et se renversa sur son divan en battant des mains.

— En attendant, fais-moi le plaisir de m'expliquer ce *logogriphe*, ajouta-t-il en présentant au bossu le papier ramassé sur la table du poste.

Taupier le lut avec beaucoup d'attention, et sa figure n'exprima d'abord que l'étonnement d'un homme auquel on donne à lire un hiéroglyphe indéchiffrable.

— Eh bien! demanda-t-il froidement.

— Eh bien! mon cher, ce griffonnage nous traite tout simplement d'assassins: *cet homme*, dont il est question dans ce billet doux, c'est moi; *son complice*, c'est toi; et l'homme *assassiné*, c'est l'officier du duel de St-Germain.

Cette explication eut le pouvoir de faire pâlir l'imperturbable bossu, qui demanda avec un émoi mal dissimulé:

— D'où te vient ce papier?

— L'histoire serait trop longue à te raconter en détail. Sache seulement que ce gracieux avis a été remis en ma présence à M. de Saint-Senier, lieutenant de la garde mobile et cousin du mort, par une manière de tireuse de cartes, associée de tes amis Pilevert et compagnie.

— Elle aussi! dit entre ses dents Taupier, qui n'avait pu s'empêcher de tressaillir.

— Comment? elle aussi? répéta Valnoir. Est-ce que par hasard ses acolytes s'aviseraient, comme cette coureuse, de m'accuser d'assassinat?

— Peut-être! répondit le bossu après un silence.

— Vraiment! s'écria le journaliste exaspéré, et c'est ainsi que tu prends la chose, toi, que ces gens-là traitent de complice.

— Il paraît, dit froidement Taupier, dont les yeux brillaient de méchanceté.

— Ah! très-bien! à ton aise, mais je te déclare que je ne pousse pas l'indifférence jusqu'à me laisser insulter par des drôles de cette espèce, et si tu m'abandonnes dans cette ignoble affaire, je saurai bien me faire justice tout seul.

— Qui t'a dit que je t'abandonnais?

— Parle alors, sacrebleu.

— Parle toi-même, cria le bossu. Comment veux-tu que je te donne un conseil quand tu ne me dis pas seulement ce qui s'est passé?

— Je t'en ai dit assez; mais, du reste, voici l'affaire en deux mots.

— Hier soir, j'ai rencontré dans la rue cette sorcière en robe rouge que nous avons laissée l'autre jour dans la clairière; j'ai eu la sottise idée de la suivre, elle s'est jetée à la rivière pour m'échapper, et moi j'ai failli me noyer pour la rattrapper...

— Tu feras toujours des bêtises, interrompit le bossu.

— Bref, nous sommes tombés entre les mains de Saint-Senier qui était justement de garde par là. Il a voulu me forcer à me battre, et j'allais être obligé d'en venir là, quand les Prussiens ont attaqué le poste.

— Et tu as pu te sauver?

— Oui, mais la folle avait remis à cet enragé ce joli papier que j'ai rapporté. Elle ne parle pas, mais elle écrit, comme tu vois. Qu'est-ce que tu dis maintenant de la situation?

— Que l'officier et sa sourde-muette sont probablement, à l'heure qu'il est, en route pour la Prusse. Notre reporter nous a dit ce matin que le poste avait été enlevé.

— Ah! bien oui! le Saint-Senier vient de m'envoyer deux témoins.

— Diable! et tu les as reçus?

— Non, je dormais. Mais il ont dit à Bourignard qu'ils reviendraient.

— Il ne faut pas qu'ils te trouvent.

— Ah! ça! ma parole d'honneur, s'écria Valnoir furieux, on dirait que tu crois aux absurdes accusations de cette folle.

— Nous aurions réellement assassiné l'officier de marine, que tu ne me répondrais pas autrement.

— Si on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par me sauver, dit le bossu d'un ton silencieux.

— Taupier! mon ami, sais-tu bien que tu m'ennuies fortement, dit le rédacteur en chef, qui se mit à marcher à grands pas dans le fumoir.

— Crois-tu que tu m'amuses en m'apprenant que tout est découvert?

Valnoir boudit, et, saisissant le bossu par le collet, il le fit pirouetter pour lui dire bien en face:

— Je sais que tu n'es qu'un lâche, mais moi, je ne suis pas du bois dont on fait les Taupier, et je ne crains personne, entends-tu? Je ne crains personne, parce que, si j'ai tué M. de Saint-Senier, je l'ai tué loyalement.

— En es-tu bien sûr? demanda le bossu avec un sourire venimeux.

XXV

Valnoir recula d'un pas et devint d'une pâleur livide.

— Que veux-tu dire, misérable? balbutia-t-il en tremblant de colère.

— Oh! mon Dieu! bien peu de chose, dit le bossu en haussant les épaules.

— Je veux dire que cette fille t'accuse! a

raison, et qu'au lieu de t'emporter, tu ferais mieux d'aviser avec moi aux moyens de parer le coup.

—Mais tu n'as donc pas compris ? tu n'as donc pas lu ces mots odieux ? ...
—Parfaitement ; je les sais par cœur, et je te répète qu'elle dit la vérité.

—Tu as assassiné l'officier de marine, et je suis ton complice.

Valnoir passa la main sur son front comme un homme qui cherche à rassembler ses idées.

Il commençait à se persuader que le bossu devenait fou, car le ton sérieux de Taupier ne permettait pas de croire à une plaisanterie.

Pour s'en assurer, il feignit un instant de prendre tranquillement cette abominable déclaration.

—Allons ! soit ! dit-il en riant d'un rire forcé, j'ai assassiné à mon insu M. de Saint-Senier, je suis Valnoir, ou le criminel sans le savoir—joli titre de drame pour le théâtre Saint-Marcel—mais je voudrais bien être renseigné un peu sur les détails de mon forfait.

—C'est très-simple, répondit le bossu avec un sang-froid qui glaça le malheureux rédacteur en chef.

—Tu te battais avec un homme qui était de première force au pistolet, et qui devait tirer le premier. Selon toutes les probabilités, tu étais un homme mort. J'ai voulu égaliser les chances, voilà tout.

—Je... je ne comprends pas, balbutia Valnoir, qui commençait à entrevoir une partie de la vérité.

—Tu vas comprendre ; je n'ai rien à te cacher.

—Je te disais donc que je tenais beaucoup à te sauver la vie, et que j'avais ruminé un petit plan pour t'assurer contre un accident trop probable.

—Si j'avais hésité, tes pressentiments et tes inquiétudes nerveuses sur le terrain m'auraient décidé.

—On vise mal quand on a remué de la terre pour... ce que tu sais, et encore plus mal quand on a la superstition des souvenirs.

—Tu parlais si tristement de ton père tué d'un coup de fusil en juin 1848, que tu aurais sans doute fini comme lui, aux barricades près, si je n'avais pas pris mes précautions.

—Qu'as-tu donc fait ? demanda le journaliste terrifié.

—En chargeant les pistolets, j'ai mis une balle de plomb dans l'un et une balle de liège dans l'autre, et je me suis arrangé pour que le marin choisît l'arme inoffensive.

—Scélérat ! cria Valnoir en saisissant le bossu à la gorge.

Mais Taupier se débarrassa de son étreinte avec une vigueur que sa construction physique n'annonçait guère et se retrancha derrière la table.

—Voilà bien lu bruit pour un réactionnaire supprimé, dit-il en ricanant, et je te conseille vraiment de te plaindre.

Cet excès d'impudence calma presque Valnoir, qui se rappela fort à propos les circonstances du duel.

—Mais, misérable ! Je n'ai ni vu, ni touché les pistolets, et personne ne peut m'accuser de l'infamie qu'il t'a plu de commettre...

—Personne, excepté la bohémienne, à ce qu'il me semble.

—Mais cette jeune fille se trompe, je le lui prouverai et je te laisserai porter seul le poids de ton crime.

—C'est bien pensé, mais je crois que tu auras de la peine à séparer nos deux causes. Tu as fait ton droit et tu dois connaître l'axiome latin qui dit : "Le coupable, c'est celui qui a profité." Or, à qui profitait, je te prie, la mort de ton adversaire ?

L'argument avait porté. Valnoir se laissa tomber sur le divan et cacha sa figure dans ses mains.

Il y eut un assez long silence.

Le bossu jouissait de son triomphe, et, crânement campé sur le coin de la table, laissait tomber des regards de pitié sur son complice involontaire.

—Mais, malheureux, tu me perds et tu te perds avec moi, murmura Valnoir d'une voix étranglée par l'émotion.

—Peut-être, dit Taupier d'un air dégagé.

—Voyons ! tu n'as donc pas écouté ce que je t'ai dit ! tu oublies donc qu'on connaît ton affreuse action et que tu n'as même pas eu l'habileté de te cacher pour la commettre.

—Ah ! voilà ! s'écria le bossu du ton vexé d'un artiste auquel on signale un défaut dans son œuvre, je ne pouvais pas prévoir que nous serions espionnés par toute une nichée de saltimbanques.

—Pour arranger les pistolets, je n'étais débarrassé adroitement du cousin et même de ce grand hâbleur de Podensac, mais je n'avais pas pensé au tas de bois qui servait d'écran à ces acrobates de malheur.

—Ainsi, cette jeune fille n'est pas seule à savoir !

—Mais non, dit tranquillement Taupier. Ils sont bien jusqu'à trois qui connaissent notre secret.

Il eut soin d'appuyer sur le mot *notre*, qui impliquait la complicité de Valnoir.

Celui-ci tressaillait, mais il n'eut pas le courage de protester.

—Il me semble, reprit le bossu, que tu deviens raisonnable. Si tu veux m'entendre seulement deux minutes, je suis sûr que nous tomberons d'accord.

Valnoir secoua la tête d'un air que Taupier prit pour une menace.

—Oh ! je ne te demande pas de me remercier,

ni même de m'approuver, reprit-il avec une rare audace. Mais maintenant que la chose est faite, tu conviendras bien qu'il nous faut tâcher d'en prévenir les conséquences."

L'amant de Rose, au lieu de répondre, regarda le bossu avec une attention inquiète.

—Je te disais donc que nous avions contre nous trois personnes, et même quatre, puisque cette péronnelle a été racontée par écrit nos petites affaires au cousin, reprit Taupier de l'air tranquille d'un homme qui examine les chances d'une entreprise commerciale.

—Alors, ce saltimbanque et son acolyte ont vu aussi...

—Le saltimbanque, comme il te plaît d'appeler l'honorable messager du dernier des Charmiers, le saltimbanque est parfaitement au courant, dit le bossu sans paraître remarquer la grimace de Valnoir.

—Il a même entre les mains ce que les magistrats appellent une pièce de conviction, car il a ramassé la balle de plomb que j'avais jetée adroitement par-dessus la coupe de bois."

L'infortuné journaliste laissa échapper un profond gémissement.

—Quant au philosophe Alcindor, continua Taupier, je ne suis pas sûr qu'il ait consenti à descendre des hauteurs du *fusionnisme* pour s'occuper de ces détails terrestres, mais il était derrière les bûches avec son maître, et il est bien probable qu'il a saisi comme lui mon petit escamotage.

—Nous sommes perdus, murmura Valnoir.

—Bah ! pourquoi donc ? sur les quatre témoins à charge, toujours pour parler le langage des cours... de justice, dit l'infatigable bossu, j'en tiens deux, et je te réponds qu'ils ne diront rien sans ma permission.

—Comment cela ? demanda timidement le rédacteur en chef du *Serpenteau*.

—Parbleu ! ce n'est pas difficile à deviner ; en mettant le journal au service de la nouvelle Société si heureusement nommée la *Lune avec les dents*, je me suis concilié le dévouement à toute épreuve de l'hérule et de son père.

—Je ne veux pas, s'écria Valnoir, je refuse absolument de défendre les stupides théories de ces deux imbéciles.

—Alors, je ne vois aucun moyen de les empêcher de bavarder, dit froidement Taupier.

—Mais c'est impossible, reprit l'amant de Rose ébranlé, le *Serpenteau* a réussi parce qu'il fait de l'opposition à l'usage des gens d'esprit ; comment veux-tu qu'il soutienne des absurdités assommantes ? Au bout de huit jours, je n'aurais plus un acheteur.

—Et qui te parle de les soutenir avec ta plume de lettré ? Est-ce que tu te figures par hasard que nos futurs sociétaires liront tes articles ? Il y a une bonne raison pour que la plupart s'abstiennent, car ils ont négligé d'étudier l'alphabet.

—Je ne comprends plus, dit Valnoir.

—Mais, grand niais que tu es, tu ne vois donc pas qu'avec ton talent de pamphlétaire tu es une force. La *Lune avec les dents* se servira de cette force pour démolir les bourgeois, les patrons, toutes les autorités qui gênent l'expansion de l'idée *fusionnienne*, et, avant six mois, nous installerons notre principe sur la place que tu auras déblayée.

—Jolie mission que tu me proposes là ! grommela le journaliste humilié.

—Paul-Louis Courier n'a pas fait autre chose, sans s'en douter, reprit l'impitoyable bossu, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

—Si tu veux me laisser faire, je te garantis la discrétion de Pilevert et d'Alcindor.

—Mais, malheureux, quand bien même je consentirais à me déshonorer pour acheter le silence de ces brutes, nous serions toujours à la merci de cette fille et de M. de Saint-Senier.

—Ça, dit Taupier, c'est une autre affaire, et je m'en charge encore. Seulement, il faut me dire tout ce que tu sais sur les deux personnages en question.

—Je t'ai raconté tout ce que je savais, dit tristement Valnoir.

—Nous avons d'abord le Saint-Senier, reprit le bossu sans s'arrêter à cette fin de non-recevoir. Celui-là n'est pas bien dangereux, car en supposant que les Prussiens ne nous aient pas débarrassés de son illustre personne, il n'a rien vu sur le terrain et il ne peut nous accuser que par oui-dire.

—C'est bien assez, murmura le journaliste.

—Ce n'est rien du tout, dit péremptoirement le bossu, on le mettrait en demeure d'affirmer par serment qu'il hésiterait, en sa qualité d'honnête homme.

—Reste la fille ; et celle-là pourrait vraiment nous nuire, si je n'y mettais ordre.

—Et que veux-tu faire contre une espèce de folle, qui ne parle pas, qui ne demeure nulle part, et qui ne tient à rien ni à personne ?

—Tu crois ça, toi, reprit Taupier ; eh bien ! moi, je suis sûr que par cette prétendue folle nous arriverons à connaître le fond du sac de tous ces gens-là.

—Seulement, il faut que je sois un peu mieux renseigné. J'ai déjà essayé de tirer les vers du nez à Pilevert, mais j'ai eu beau lui faire avaler un carafon de kirsch, je n'ai pas pu le faire parler.

—Voyons ! où l'as-tu rencontrée hier soir ?

—Derrière la Madeleine, à l'entrée de la rue Trochet.

—Seule ?

—Oui. Pourtant, il m'a semblé qu'elle venait de quitter une personne qui s'éloignait en voiture au moment où j'arrivais.

—Un homme ?

—Non, une femme. Elle a mis la tête à la portière, et elle a fait un geste d'adieu.

—C'est palpitant d'intérêt, s'écria le bossu triomphant.

—Continue, mon cher, je crois que je tiens la piste.

F. DU BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

NOS GRAVURES

L'attentat contre le roi d'Italie

Nos lecteurs connaissent l'abominable attentat dont le roi d'Italie a failli être victime, à Naples, le 17 novembre. La famille royale arrivait dans cette ville en voiture découverte. Le roi, comme le montre le dessin très-exact que nous publions aujourd'hui, était assis à droite, ayant en face de lui M. Cairoli, président du conseil des ministres. La reine, placée à gauche du roi, avait devant elle le prince royal. Régulièrement, celui-ci aurait dû se trouver en face de son père. C'est à ce manquement providentiel à l'étiquette que l'on doit attribuer le salut du roi, car il a permis à M. Cairoli de maintenir un instant l'assassin, et d'arracher ainsi Sa Majesté à une mort certaine.

La jeune année

Que seras-tu, jeune année ? Tu vas rapidement grandir, puis t'incliner et disparaître ! Qu'apporteras-tu et qu'emporteras-tu ? Seras-tu joyeuse ou triste ? Donneras-tu à notre chère patrie des jours de triomphe ou des jours de deuil ?

Nous n'en savons rien ; tu n'en sais rien toi-même. Pourtant, regarde, enfant, regarde encore : ces lunettes, réservées ordinairement aux vieillards, te permettront peut-être d'entrevoir l'avenir.

Non ! tout est plein d'incertitudes. Ce que renfermera l'heure qui va sonner, c'est le secret de Dieu.

Dieu des années et de l'éternité, donnez-nous des jours heureux !

Les étrennes de Bébé

Les premiers jours de l'année arrivent ordinairement avec un cortège de joies et de fêtes.

C'est le jour des souhaits, c'est le jour des étrennes. Il faut voir les gentils ébats du bébé que l'on comble de cadeaux ! Quel beau rire perlé ! Quels petits cris ravis !

Heureux âge ! Heureuse famille ! Pourquoi ce bonheur ne peut-il durer toujours ?

La Trappe et les trappistes

Un objet d'édification pour les croyants, une inoffensive folie pour les sceptiques, une curiosité pour les indifférents ; quant à la philosophie, elle ne saurait ni admirer, ni sourire, ni s'étonner, parce qu'elle a reconnu dans cette compression presque violente de la chair, dans cette abjuration de tout ce qui fait aimer la vie, la manifestation logique d'une des éternelles tendances de l'esprit humain.

L'ascétisme est le corollaire de toute religion spiritualiste. Qu'importent les aspirations de la branche à l'oiseau qui va prendre son essor et s'élever dans l'éther ?

Du moment où une âme humaine s'élevait à l'affirmation de l'infini et de l'éternité, la pensée devait lui venir d'en jouir plus sûrement et plus tôt, en témoignant de son dédain pour le séjour transitoire où elle est exilée ; c'est cette pensée qui a peuplé les solitudes aux siècles de la foi. Aujourd'hui que cette foi est si chancelante, le contraste est saisissant, nous le reconnaissons, entre ces hommes d'un autre temps qui embrassent la douleur avec les ardeurs que nous apportons à chercher le plaisir, entre ces martyrs volontaires qui n'acceptent de la vie que ses privations, ses fatigues, ses amertumes, et le milieu si profondément positif, si complètement sensua-

liste de la société moderne ; mais ces renoncements s'expliquent encore, non-seulement par les causes mystiques que nous venons d'indiquer et qui subsistent, mais par cette loi qui décide quelques-uns des blessés de la bataille de la vie à chercher dans la prière, dans l'isolement, l'oubli que d'autres demanderont à la tombe.

Et puis, nous devons l'ajouter, seul entre tous les ordres monastiques, celui de la Trappe conserve un trait d'union qui le relie au monde du dix-neuvième siècle, le travail.

Matériellement, la vie du trapiste est très-rigoureusement réglée ; il couche sur des planches entourées d'un tortillon de foin, qui ne doit pas rendre sa couche beaucoup plus douillette, et enveloppé d'une maigre couverture.—Ce lit a cependant sur les nôtres un incontestable avantage, nous disait un père en nous montrant le sien : on le quitte avec satisfaction et sans hésiter, quelque froid qu'il fasse !—Ajoutons que cette supériorité fantaisiste est souvent mise à l'épreuve, car le sommeil des religieux est fréquemment interrompu par les offices de nuit et par ces longues méditations de la chapelle, dans lesquelles les moines couchés sur les dalles, comme on les voit dans notre dessin, baissent, avec une ferveur qui n'est pas exempte de tendresse, la fiancée de ces morts vivants, la terre, dans le sein de laquelle il leur tarde de reposer.

L'alimentation de la Trappe représente la quintessence de la frugalité ; ce ne sont pas tout à fait les racines du désert de Scété dont se nourrissaient Macaire et ses disciples, et dont celui-ci ne faisait usage qu'une seule fois par semaine, mais bien peu s'en faut ; la nourriture des trapistes consiste en légumes cuits à l'eau, assaisonnés d'un peu de sel et de vinaigre ; le poisson comme la viande leur sont interdits, tant qu'ils ne sont pas malades. Si robuste que soit une constitution, elle ne saurait résister longtemps à un tel régime, surtout lorsque les forces sont quotidiennement épuisées par le travail.

Ce travail est exclusivement manuel ; ces communautés religieuses constituent de véritables colonies agricoles vivant d'elles-mêmes, et pouvant vivre d'elles seules. Le matériel est très-complet : chevaux, bétail, troupeau, volailles, rien ne manque.

CHOSSES ET AUTRES

Le gouvernement fédéral a décidé d'abandonner la construction de l'embranchement de la baie Georgienne, et le contrat de MM. Charlebois, Flood & Cie. a été cassé.

Lundi, le 16 courant, l'hon. juge Loranger a rejeté avec dépens les objections préliminaires faites à l'encontre de la contestation de l'élection de Richelieu.

Sur la question de compétence, l'hon. jug. a fait une longue et savante dissertation et a conclu qu'il avait juridiction.

Le *Monde* de Paris, parlant de la réception faite au marquis de Lorne par les Canadiens-français, dit :

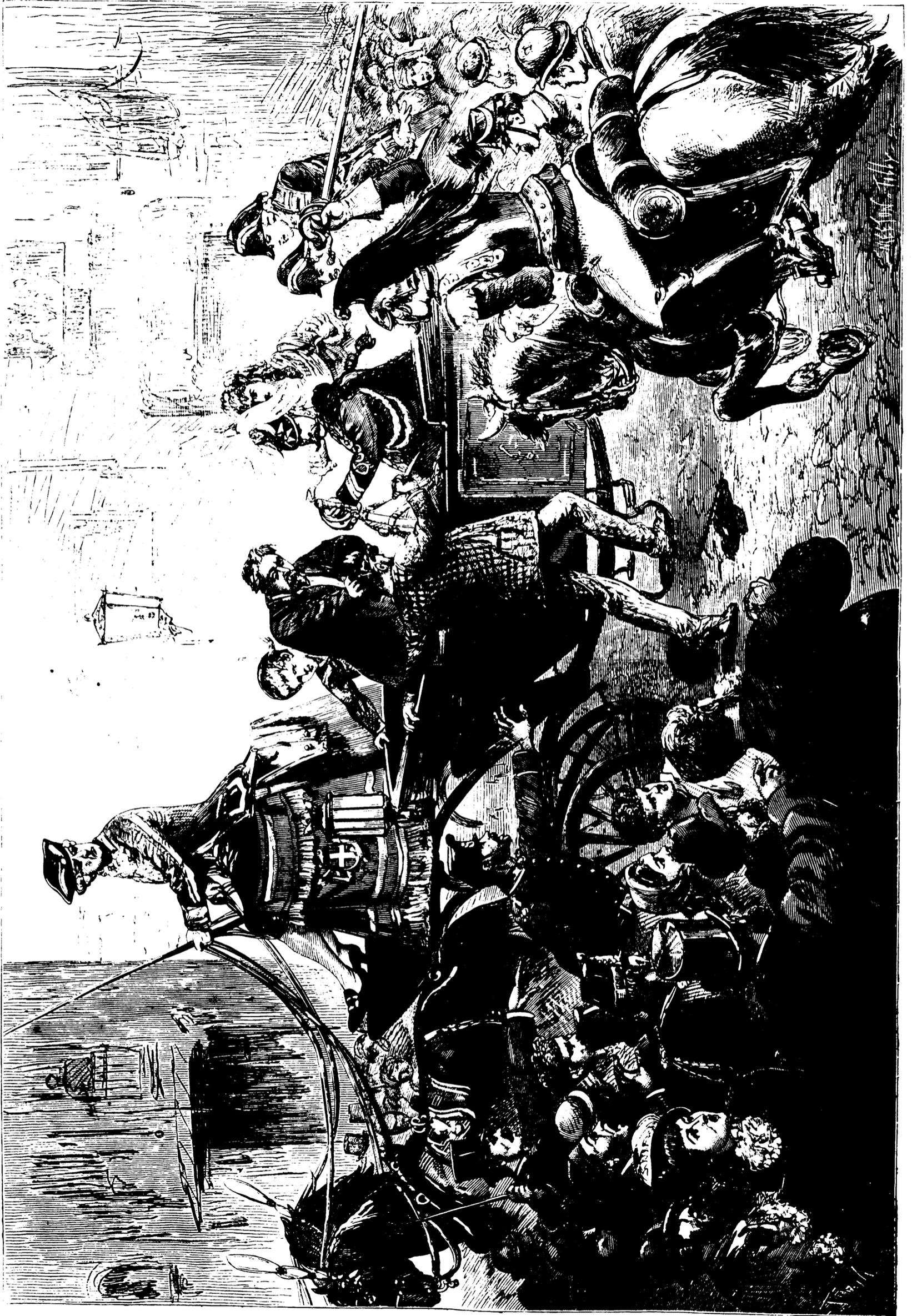
De toutes les manifestations auxquelles ils se sont livrés en cette circonstance, il en est une bien singulière, bien touchante, bien grande : partout ils ont arboré les couleurs de la France en concurrence avec l'*Union Jack*.

Pour ces hommes loyaux, il semble qu'il n'y ait pas de meilleur moyen de proclamer leur *loyalty* au régime sous lequel ils vivent que de rappeler leur inébranlable fidélité à celui sous lequel vécut leurs ancêtres !

A lire ces choses-là, la douleur se mêle à la tendresse et à l'admiration... Oh ! l'immense, la cruelle perte que celle de ces "quelques arpents de neige" dont parle le misérable Voltaire !

Les journaux français et anglais de Québec, publiés la semaine dernière, renfermaient de fort élogieux articles à propos d'un chef-d'œuvre de reliure exécuté aux ateliers de M. G.-A. Lafrance.

M. Stewart, l'auteur distingué d'un ouvrage excellent sur l'administration de lord Dufferin au Canada comme Gouverneur-général de cette Puissance, avait eu la pensée d'offrir à Sa Majesté notre glorieuse Souveraine une copie de son travail. Conséquemment, il s'adressa à M. G.-A. Lafrance pour relier un exemplaire de son volume. L'on remarquera, sans doute, avec une certaine surprise, le fait d'un livre édité à Toronto et relié à Québec. Tout le secret de cette apparente anomalie se trouve dans un magnifique éloge des talents de M. G.-A. Lafrance ; car



ATTENTAT COMMIS A NAPLES CONTRE LE ROI D'ITALIE, LE 17 NOVEMBRE.

lord Dufferin, appréciant comme elle le mérite l'habileté de notre compatriote, avait lui-même suggéré à M. Stewart la pensée de s'adresser à cet artiste pour l'exécution de ce travail exquis.

En voici la description succincte :

Le livre est relié en chagrin écarlate, enluminé d'arabesques. Un médaillon sur le plat supporte les armes d'Angleterre et est surmonté d'une couronne et d'un lion en or ciselé. Sur le revers du livre, on observe un monogramme de deux lettres : V. R., enluminées de blanc et surmontées d'une couronne royale. L'intérieur de la couverture du livre est en chagrin vert poli, orné de dessins en or et garni de soie moirée antique. La tranche est en or mat et gaufré avec une couronne de comte au centre. Le signet et gland sont en or fin.

Tel est le bijou que l'industrie canadienne envoie à la bibliothèque de Windsor.

On n'a pas dû oublier que toute l'exposition persane au Trocadéro appartenait jusque dans ses moindres détails à S. M. le shah de Perse.

Invité, comme tous les exposants, à reprendre les objets exhibés, le souverain asiatique a télégraphié que, en mémoire de l'accueil qu'il avait reçu, il désirait que tout ce qui avait été admiré à l'Exposition universelle restât en France. Après avoir fait offrir par S. E. Nazare-Aga quelques souvenirs aux princes et aux chefs d'états qui lui ont témoigné leurs sympathies, il a décidé, dans le but de permettre à chacun de se procurer les tapis, les soieries, les armes, les coffrets persans, que le tout serait vendu publiquement aux enchères.

C'est M. Meynier, consul général de Perse et commissaire de l'exposition persane, qui sera, en temps et lieu, chargé de l'organisation de cette vente.

Le Figaro du 28 novembre publie la lettre suivante, qui a trait à la famille du marquis de Montcalm et qui est signée par l'arrière-petit-fils de l'illustre défenseur de Québec :

Monsieur,

Je viens de lire, dans le Figaro du 24 novembre, l'annonce du mariage du comte Aimé-Jules-Adolphe de Montcalm, descendant du marquis de Montcalm, défenseur du Canada, avec Mlle de Lardillère.

Arrière-petit-fils du marquis de Montcalm et unique héritier de son nom, que nul autre que moi n'a le droit de porter, je viens vous demander de vouloir bien insérer ce petit mot dans votre prochain numéro, et de rectifier ainsi une erreur, de votre part, bien certainement involontaire.

Veuillez, d'avance, recevoir tous mes remerciements, monsieur, avec l'assurance de ma considération très-distinguée.

Marquis de MONTCALM.
Ce 25 novembre 1878.

Pour acheter un casque à bon marché, il faut aller aux Nos. 615, 637 et 639, Rue Sainte-Catherine, à l'enseigne de l'Original, chez
CHS. DESJARDINS & CIE.
Montréal

AVIS IMPORTANT

Des abonnés nous écrivent pour se plaindre de ne pas recevoir leurs numéros. Ces omissions ne sont pas le fait de l'administration, car un contrôle sérieux a lieu à l'expédition de chaque numéro. Elles viennent certainement de la poste, où les numéros sont égarés, les bandes déchirées, etc. Nous avons adressé déjà des réclamations; nous les renouvelerons, et nous prions nos abonnés de ne pas nous attribuer les ennuis qu'ils éprouvent et que nous voudrions pouvoir leur épargner.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrique. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.
NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique, Horloger pratique.

AVIS

Les abonnés de L'Opinion Publique qui désireraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Gelés à mort.—A Manitoba, la semaine dernière, douze jeunes gens sont partis pour faire une excursion de chasse. Ayant perdu leur chemin pendant une tempête de neige, ils ont dû passer la nuit dehors. On les retrouva le lendemain tous gelés à mort, à l'exception d'un, qui, l'an dernier, s'était procuré de bonnes fourrures chez DUBUC, DESAUTELS ET CIE., où elles se vendent à si bon marché, aux Nos. 105 et 217, rue Notre-Dame.

LE LIBRE ÉCHANGE.—Nous avons décidé de vendre au prix coûtant les (\$80,000) quatre-vingt mille piastres de pelletteries de toute espèce que nous avons en main, vu la rareté de l'argent.

637 et 639, Rue Sainte-Catherine,
A l'Enseigne de l'Original.
CHS. DESJARDINS & CIE.
Montréal.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'engorgent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffit de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2 1/2 pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds gratuits, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché. La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honnant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires; J. N. ARSENAULT, Gérant.

Jolis cadeaux pour les fêtes.—Bibliothèques, Chaises, Pupitres de Dames, Tables et Corniches de fantaisie, Étagères à glaces, Jardinières, Glaces, Ameublements de salon, Chaises d'enfants, Meubles de tous genres, chez
A. BÉLANGER,
276, rue Notre-Dame, Montréal.

Les dames sont instamment priées d'aller lui faire une visita avant d'acheter ailleurs.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York

Décisions judiciaires concernant les Journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.
2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.
3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.
4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier: 547, rue Craig.

LES ECHECS

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 138: MM. V. R. Gagnon et Z. Delaunais, Québec; A. C., Saint-Jean; L. O. P., Sherbrooke; J. Gauthier, T. Lafrenière, H. Paradis, S. Lafrenais et M. Toupin, Montréal; N. P., Sorel.

A. C., Saint-Jean.—Nous regrettons de vous informer que le problème que vous mentionnez dans votre lettre ne nous est jamais parvenu.

C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe.—Merci pour votre envoi. Nous sommes obligé d'en remettre la publication à la semaine prochaine, faute d'espace.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ECHECS. XXIX.

Toute la science des échecs se réduit presque à gagner du temps; à en faire perdre à son adversaire; à éviter de en perdre soi-même. On n'est autorisé à jouer des coups différents au point de vue du résultat, que lorsque toute autre manière de jouer renferme un danger réel, ce qui se présente quelquefois.

Stratégie raisonné.

PROBLEME No. 140.

LETTRE "B."

Composé par M. S. LOYD, Etats-Unis.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 4 coups.

SOLUTION DU PROBLEME NO. 138.

Blancs. Noirs.
1 D 4e T D 1 R 4e D
2 T 3e D, échec et mat.

50ÈME PARTIE.

NAPOLEON Ier COMME JOUEUR D'ECHECS

Nous empruntons les parties suivantes au Chess Record, qui dit que ce sont les seuls échantillons qui existent de l'habileté de Napoléon comme joueur d'échecs. La première fut jouée à Schoenbrunn, en 1807, contre le fameux joueur automate de Von Kempelen.

Blancs. Noirs.
NAPOLEON. AUTOMATE.
1 P 4e R 1 P 4e R
2 D 3e F (a) 2 C 3e F D
3 F 4e F 3 C 3e F
4 C 2e R 4 F 4e F
5 P 3e T D 5 P 3e D
6 Roquent 6 F 5e C R
7 D 3e D 7 C 4e T R
8 P 3e T R 8 F pr C
9 D pr F 9 C 5e F
10 D 1er R 10 C 5e D
11 F 3e C 11 C pr P T, échec
12 R 2e T 12 D 5e T
13 F 3e C 13 C D 6e F, échec
14 R 2e C 14 C pr D, échec
15 T pr C 15 D 5a C
16 F 3e D 16 F pr P F
17 T 1er T 17 D pr F, échec
18 R 1er F 18 F 5e D
19 R 2e R

Et les Noirs font mat en peu de coups.

(a) Cette partie n'était qu'un essai tout à fait indigne de Napoléon.

51ÈME PARTIE

Jouée à Sainte-Hélène entre Napoléon et le général Bertrand.

Blancs. Noirs.
NAPOLEON. GEN. BERTRAND.
1 P 4e R 1 P 4e R
2 C 3e F R 2 C 3e F D
3 P 4e D 3 C pr F
4 C pr C 4 F pr C
5 F 4e F 5 F 4e F
6 P 3e F 6 D 2e R
7 Roquent (a) 7 D 4e R
8 P 4e F R 8 P pr P, échec déc.
9 R 1er T 9 P pr P
10 F pr P, échec 10 R 1er D
11 P pr D 11 P pr T, fait D
12 F pr C 12 F 2e R
13 D 3e C 13 P 4e T D

Les Blancs font mat en 5 coups.

(a) L'empereur joue cette partie avec beaucoup de vigueur.

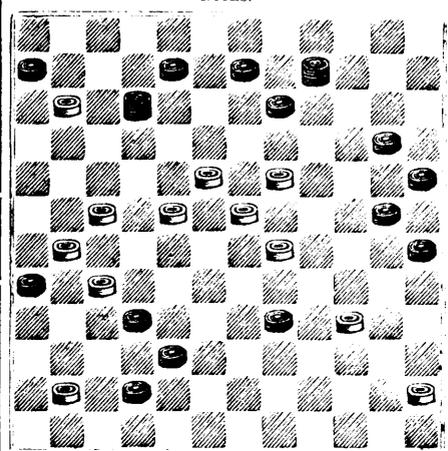
LE JEU DE DAMES

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 144

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 142

Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
47 30	16 29
30 4	59 57
4 37	2 28
64 59	65 63
71 64	55 54
53 48	31 55
67 61	54 41
13 8	1 25
19 47 et gagnent.	

Solutions justes du Problème No. 142

Montréal:—P. A. Sicard, F. X. Black, N. Chartier, J. Boyte, P. Décaréau et L. Chartier.

Québec:—N. Langlois, J. Lemieux.

Nous avons en portefeuille plusieurs beaux problèmes de notre infatigable chercheur, M. F. Black; nous en commençons aujourd'hui la publication.

Argent bien dépensé en Cadeaux d'une valeur réelle.

LISTE DES ARTICLES VENDUS PAR

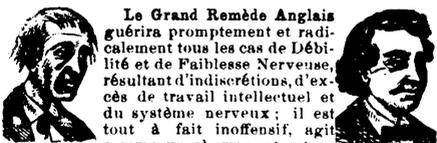
HEARN & HARRISON,

242 & 244, Rue Notre-Dame.

- Lunettes d'or, vitres d'Ecosse \$6.00
- Lorgnon en or 7.50
- Lunettes d'argent, première qualité 2.50
- Stéréoscope américain élégant et 12 vues 3.00
- Lanterne magique et 40 diagrammes 2.00
- Grande 5.00
- Microscope supérieur composé 6.50
- Lunettes d'opéra et chromatiques élégantes 5.00

En grande variété: Télescopes, Longues-vues, Thermomètres, Albums photographiques, et un assortiment considérable et élégant de Bimbeloterie scientifique, Engins modèles, Articles de goût convenables pour être donnés en PRESENTS.

REMEDÉ SPECIFIQUE DE GRAY



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscretions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

La Compagnie de Médecine de Gray, Windsor, Ont.

Vendu à Montréal, en Canada et aux Etats-Unis partout les Pharmaciens.

COLONIE FRANCAISE DANS L'ARKANSAS

1,000,000 ACRES de terres à vendre à prix réduits avec paiements faciles, dans l'Ouest de l'Arkansas. Le chemin de fer Little-Rock et Fort-Smith, ainsi que le fleuve de l'Arkansas, traversent toute la vallée. Le sol est généralement très-fertile; le climat doux et tempéré.

Le coton, le tabac, le chanvre, le froment, le maïs, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le trèfle et le foin y viennent très-bien, ainsi que la vigne et les arbres fruitiers.

Environ 200,000 acres de ces terres, situés le long du chemin de fer, au Nord du fleuve Arkansas, ont été concédés aux Pères du St-Esprit pour la fondation d'une colonie.

A 50 milles de Little-Rock, près de la Station Morilton, non loin de Louisbourg et sur un magnifique plateau, s'étendant vers le Nord, les Pères du St-Esprit ont réservé 80,000 acres pour les colons français. Une église et un couvent sont en voie de construction près de Morilton, et une seconde église française va être construite près de Springfield, 10 milles plus loin, dès que le besoin s'en fera sentir.

Avis aux familles françaises désirant acquérir une belle propriété, à peu de frais, dans le voisinage d'une église catholique.

S'adresser à M. W. D. SLACK, ou à M. MICHEL BRAUN, Land Office, L. R. & F.S.R'y., à Little-Rock, Arkansas, ou aux Pères du St-Esprit, à Morilton.

ETRENNES! ETRENNES!!

MM. PAYETTE & BOURGEOULT informent respectueusement leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment de

Cadeaux et d'Etrennes pour les Fêtes

COMPRENANT DES

- Livres de prière à couverture d'ivoire, velour, cuir de Russie, marocain, etc., etc.
- Ouvrages de Littérature française des meilleurs auteurs, belles éditions très-propres à donner en cadeaux
- Grande variété de Chapelets montés en argent, cuivre et acier, de tous prix.
- Porte-Chapelets de toutes qualités.
- Une magnifique assortiment de gravures représentant des sujets religieux et historiques. Spécialité d'images dentelées.
- Assortiment d'Albums varié et bien choisi importés spécialement pour les Fêtes. Aussi STATUES de divers sujets de très-bon goût et à bas prix.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Payette & Bourgeois, Libraires.
No. 259, rue Saint-Paul,
Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.

AVIS AU PUBLIC.



MOUTARDE
PREMIERE QUALITE
DE
COLMAN
EN CANISTRES DE
1 lb., 1/2 lb., 3/4 lb. de cette façon.
DEMANDEZ LA MOUTARDE
Véritable ou Extra Superfine
DE COLMAN



MARQUE DE COMMERCE
TETE DE BŒUF SUR CHAQUE
PAQUET.

Agent pour le Commerce

WILLIAM JOHNSON,
28, rue St. François-Xavier,
MONTREAL.

Boîte 888, Bureau de Poste.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

NOUVELLES PUBLICATIONS.

AU PIED DE L'AUTEL par l'auteur des *Paillettes d'Or*.

- I. Un quart d'heure devant le Saint Sacrement.
- II. Une heure devant le Saint Sacrement.
- III. Prière à Jésus dans l'Eucharistie.

Julie brochure in-32. Prix, 3cets; la douzaine, 30cets; le cent, \$2.00

LES PIEUX SOUVENIRS DU FOYER CHRETIEN, par le même auteur, même format, même prix.

ALMANACH DES AMES DU PURGATOIRE pour 1879, renfermant un tableau d'indulgences plénières et un calendrier franciscain. Prix, 5cets. En vente chez

CADIEUX & DEROME,

207, RUE NOTRE-DAME, 207,

MONTREAL.



Chemin de Fer Intercolonial

1878-79

ARRANGEMENTS D'HIVER.

LES TRAINS EXPRESS à PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Partant de la Pointe-Lévis	8.00 A.M.
" " Rivière-du-Loup	2.00 P.M.
Arrivant à Trois Pistoles (dîner)	3.00 "
" Rimouski	4.49 "
" Campbellton (souper)	10.00 "
" Dalhousie	10.21 "
" Bathurst	12.38 A.M.
" Newcastle	2.10 "
" Moncton	5.00 "
" St-Jean	9.15 "
" Halifax	1.30 P.M.

Chars Pullman sur les Trains Express.

Ces trains viennent en connection à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M. Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Mardis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passages le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent,
177, rue St-Jacques.

C. J. BRYDGES,
Surintendant-Général des Chemins de Fer
du Gouvernement.

Montréal, 18 nov. 1878.

FOURRURES! FOURRURES!

A TRES-BAS PRIX CHEZ

RIEPERT FRERES

(Successeurs de W. Riepert et Cie.)

CHAPELIERS ET MANCHONNIERS

No. 97, Rue St. Laurent, Montréal.



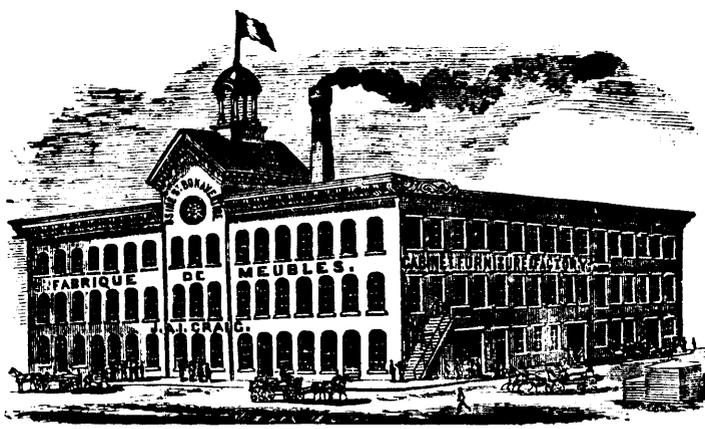
Immense variété d'articles en
Fil Lustré

Porte-Montres,
Porte-Bijoux,
Paniers à Fruits,
Epergnes,
Boîtes à Gants et à Manchoirs,
Vases à Fleurs, Porte-Brosses et Savon. Remise
au Commerce.

L. J. A. SURVEYER,
521, Rue Craig, Montréal.



MANUFACTURE
473, RUE ST. BONAVENTURE.



MAGASIN DE DETAIL
463, RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE DE MEUBLES

CRAIG & CIE.

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.

Musique Nouvelle!

ROMANCES FRANCAISES.

Après l'hiver	50 centims.
A ma fenêtre	50 "
Branche d'aulépine	40 "
Blanche colombe	35 "
La Bouquetière de Marly	25 "
Le banc de pierre	50 "
Clair de lune	50 "
Confidence	50 "
Les deux Mères	35 "
Enfants d'un jour	50 "
Enfants et fleurs	35 "
Fleurs de souvenir	50 "
L'heure attendue	50 "
Jean Mathurin	30 "
Lisette, vous n'en saurez rien	50 "
Rose	50 "
Sous d'autres cieux	50 "
Une larme	25 "

VAISES POUR PIANO.

Céleste	60 centims.
La boulangère a des écus	60 "
Créole	60 "
Carmen	60 "
Femmes et fleurs	60 "
Le fleuve d'or	60 "
Madame l'archiduc	60 "
La timbale d'argent	60 "
Valse du rire	80 "

En vente chez

A. LAVIGNE,

Editeur de musique.

Importateur de pianos et harmoniums,
25, rue Saint Jean, (Banque d'Épargne), Québec.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

9-19-52-189

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché.....\$1.00
même par la poste.....\$1.20
S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,
5 et 7, Rue Bleury, Montréal

Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Aux Capitalistes et aux Entrepreneurs

Le Gouvernement du Canada recevra des propositions pour construire et faire fonctionner une ligne de chemin de fer depuis la Province d'Ontario jusqu'aux eaux de l'Océan Pacifique, la distance étant d'environ 2,000 milles.

Le mémoire des informations, pour ceux qui désireront faire des propositions, sera envoyé sur demande comme ci-dessus. Les rapports des ingénieurs, les cartes du pays à traverser, les profils de la ligne explorée, les spécifications des travaux préliminaires, des copies de l'acte du Parlement du Canada, d'après lequel il est proposé de construire le chemin de fer, des descriptions des particularités naturelles du pays et des ressources agricoles et minières, et autres informations, pourront être vues en s'adressant à ce Département ou à l'ingénieur en chef, aux bureaux du Gouvernement Canadien, 31, rue Queen Victoria, E.C. Londres.

Des soumissions cachetées marquées: "Soumissions pour le Chemin de Fer du Pacifique," seront reçues, adressées au sousigné, jusqu'au 1er jour de DECEMBRE prochain.

[Par ordre] **F. BRAUN,**
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 20 mai 1878.

AVIS. — EXTENSION DE TEMPS

La date fixée pour recevoir les propositions mentionnées dans l'annonce ci-dessus, est par le présent ajournée au 1er JANVIER 1879.

[Par ordre] **F. BRAUN,**
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 2 sept. 1878

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.
Le Cours Élémentaire se compose de 62 pages et 31 planches. Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché: 30c.—\$3.00 la douzaine.
S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,
5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

Longpré & David

AVOCATS

No. 15, RUE SAINTE-THÉRÈSE

MONTREAL.

A.-B. LONGPRÉ.

L.-O. DAVID.



Chemin de Fer du Pacifique Canadien

Soumission pour le terrassement, la pose des lisses, etc., etc.

On recevra à ce bureau des Soumissions cachetées, adressées au sousigné et inscrites "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique," jusqu'à

MIDI,

Mercredi, 1er janvier prochain,

pour le terrassement, la pose des lisses et autres travaux requis sur les sections suivantes du Chemin de Fer du Pacifique Canadien:

1. De la partie ouest du contrat No. 26 à English River jusqu'à Raleigh, distance d'environ 50 milles.
2. De Raleigh à Eagle River, distance d'environ 68 milles.
3. De Eagle River à la partie Est du contrat No. 15 à Keewatin, distance d'environ 67 milles.
4. De Yale au Lac Kamloops, dans la Colombie Anglaise, distance d'environ 125 milles.

On peut voir les plans, spécifications, formes de soumission, etc., et obtenir d'autres informations au Bureau de l'Ingénieur-en-Chef, à Ottawa.

Une feuille des quantités requises sera prête le ou avant le 1er Décembre, au Bureau du Département des Travaux Publics.

On ne recevra pas les soumissions qui ne seront pas faites sur des blancs et qui ne seront pas dans les conditions voulues.

La soumission générale pour la construction de toute la ligne, d'après l'Acte des Chemins de Fer de 1874, comprend les sections plus haut mentionnées; mais on demande des soumissions séparées selon les conditions ordinaires du Département.

(Par ordre.)

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 13 août 1878.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit:
L'école est ouverte tous les jours pendant l'année excepté depuis le premier juillet jusqu'au 1er août (sauf), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi.
Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique d'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,
F.-G. MARCHAND,

Secrétaire de la Province de Québec.

9-4-52-188